

# LE SOLEIL



www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE VENDREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2002

## Des papillons par centaines



Chaque jour, au cours du mois de mars, plus de 160 papillons en moyenne folâtreront dans la « serre tropicale du Centre jardin Hamel de L'Ancienne-Lorette tandis que leurs « descendants » quitteront leur chrysalide sous les yeux des visiteurs éventuellement. Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril donc, ce sont 5000 papillons de pays tropicaux et subtropicaux qui y auront butiné pendant que plusieurs se seront posés un moment sur les gens. Sur le revers de la veste, souvent. Sur la main, peut-être. Un privilège que savoure, ici, M. Henri-Paul Lachance, à la fois employé de la jardinerie et soigneur de papillons.

## CRISE DE LA PÉRÉQUATION

# Sursis d'un an

Martin accorde au Québec un « cadeau » de 466 millions \$

RAYMOND GIROUX  
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Paul Martin a accordé un sursis d'un an au Québec sur le conflit tout nouveau de la péréquation, donnant ainsi un cadeau de 466 millions de dollars à son homologue Pauline Marois pour lui permettre de boucler son budget.

Les 334 millions de manque à gagner attribués aux modifications des conditions économiques dans les divers provinces du pays demeureront toutefois au bilan du Québec, ce montant résultant uniquement des nouvelles données et non de modifications des règles du jeu.

Ottawa et les provinces analyseront dans un an les résultats de ces consultations sur la définition de la valeur du stock résidentiel par Statistique Canada, cause de la crise de cette semaine. Les six provinces gagnantes selon les calculs de cette semaine ont toutefois l'assurance de ne pas être pénalisées à la fin de l'exercice.

Le ministre fédéral des Finances et son collègue des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, ont reconnu hier que le processus de consultation de Statistique Canada sur le changement de méthodologie n'avait pas fonctionné et demandé un retour à la case départ.

« Il n'y a pas eu de consultations, a admis M. Martin, et il faut se donner le temps de l'avoir. » Le ministre ouvre également la porte toute grande à une autre modification, soit d'attendre la fin des ententes fédérales sur la péréquation avant d'introduire des changements comme celui de cette semaine.

Lentente actuelle autorise en effet l'introduction de certains changements méthodologiques en cours de partie, ce qui a provoqué les hauts cris du chef bloquiste, Gilles Ducespe, mardi.

Cette courte crise a permis au ministre Stéphane Dion de vanter la ministre québécoise des Finances, « M<sup>me</sup> Marois, a-t-il dit, a donné une bonne leçon à son gouvernement. Elle a travaillé avec M. Martin de façon positive et on en voit le résultat. »

« Elle a été très correcte avec M. Martin, selon lui. On a travaillé et on a trouvé une solution qui consiste à bien se consulter avant de faire des changements. C'est à l'honneur des deux ministres des Finances. »

« C'est la façon dont on doit agir, a ajouté M. Dion. Nous avons un désaccord de fond sur l'avenir du Québec au sein ou en dehors du Canada mais entre-temps, nous avons une responsabilité conjointe de bien travailler pour la population québécoise. »

Les six provinces gagnantes ne seront pas pénalisées

## L'humanité comptera plus de trois millions de centenaires en 2050

■ NEW YORK, Nations unies (AFP) — La population mondiale comptera à l'horizon 2050 quelque 3,2 millions de centenaires, et de nombreux millionnaires en heures, c'est-à-dire des personnes ayant vécu plus de 114 ans, a annoncé hier le directeur de la division démographique des Nations unies.

L'ONU, qui a publié un rapport sur le vieillissement de la population dans la perspective de la deuxième assemblée mondiale sur ce sujet qui se tiendra à Madrid du 8 au 12 avril prochain, estime le nombre actuel de centenaires à seulement 210 000.

Le vieillissement de la population affectera la santé, la composition des familles, les logements, les migrations et « les tendances électorales et en termes de représentation », a souligné Joseph Chamie, directeur de la division démographique de l'ONU, lors d'une conférence de presse.

En 2050, deux milliards de personnes seront âgées de plus de 60 ans, soit 21% de la population mondiale, contre 629 millions aujourd'hui.

Le monde compte pour le moment 210 000 centenaires

Voir CENTENAIRES en A 2 >

## Branle-bas de combat autour d'un Boeing d'Air India

■ NEW YORK (AP) — Des avions de chasse canadiens ont suivi au-dessus de l'Atlantique un appareil d'Air India qui se dirigeait vers New York, hier, après que les autorités eurent signalé qu'un passager suspect se trouvait à bord, ont fait savoir des responsables du gouvernement américain. Mais ce fut une fausse alerte.

L'avion de ligne, en provenance de Londres, qui comptait, selon certaines indications, 378 passagers et 19 membres d'équipage, a finalement atterri à l'aéroport international John F. Kennedy (JFK). L'appareil a été remorqué dans un secteur isolé de l'aéroport, loin des terminaux d'arrivées.

Deux passagers ont été interrogés avant d'être libérés, a fait savoir un porte-parole du FBI, Joseph Valiquette, qui a ajouté que les deux individus ne représentaient « aucun intérêt pour des fins d'enquête ».

Quatre CF-18 canadiens de la base de Bagotville, au Saguenay, ont été dépêchés vers l'avion en question à la demande des autorités civiles, a indiqué la lieutenant Stéphanie Godin, de la première division aérienne canadienne

basée à Winnipeg, au Manitoba. Des chasseurs américains ont ensuite escorté l'appareil commercial une fois celui-ci dans l'espace aérien des États-Unis, a-t-elle ajouté.

Il n'a pas été possible de savoir pourquoi le passager en question avait été jugé suspect. Les responsables ont toutefois indiqué que les autorités de la Federal Aviation Administration (FAA), organisme gouvernemental américain réglementant l'exploitation des aéroports, entre autres, s'étaient entretenues avec des membres de l'équipage d'Air India, qui se trouvaient dans le cabine de pilotage, à la porte renforcée, et qui n'étaient pas inquiets.

Voir BOEING en A 2 >

Voir SURSIS en A 2 >

Le déficit zéro sera maintenu Page A 6

UN TROU DE 500 MILLIONS \$...



## Un jeune policier montréalais tué à bout portant

MARCEL LAROUCHE ET HUGO DUMAS  
La Presse

■ MONTRÉAL — Un jeune policier de Montréal est mort, hier matin, dans une fusillade qui a éclaté à la suite d'une banale arrestation pour excès de vitesse sur la voie de service de l'autoroute Métropolitaine, à Anjou.

Quatre projectiles ont atteint l'agent Benoît L'Écuyer, âgé de 29 ans : deux balles se sont logées dans le thorax, une a atteint son épaule et la quatrième a touché une cuisse. Le policier, père de deux jeunes enfants, portait un gilet pare-balles qui n'a pu lui sauver la vie. Son compagnon de patrouille,

Michel Bilodeau, 34 ans, n'a pas été blessé, mais a subi un violent choc nerveux.

En début de soirée hier, la police de Montréal a émis un mandat d'arresta-

Voir POLICIER en A 2 >  
Six policiers assassinés A 2



Le policier Benoît L'Écuyer, 29 ans, a été abattu en pleine rue, hier matin, après avoir intercepté une voiture qui roulait trop vite, dans le nord-est de Montréal.

## LA MÉTÉO

Maximum - 4, minimum - 14  
Nuageux avec quelques flocons. Vents du sud-ouest. Demain : nuageux avec faible neige. Détails page S 16.

Accumulation de neige (à 13h hier)  
Ce mois-ci : 73,7 cm L'an dernier : 81,7 cm  
Cet hiver : 187,9 cm L'hiver dernier : 207,3 cm

## SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 9
Bourses	C 4	Petites annonces	S 11
Bridge	S 15	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 11	Sports	S 1
Décès	C 7	Statistiques	S 10
Diversissements	B 9	Télévision	B 2

QUÉBEC,  
106<sup>e</sup> ANNÉE, N<sup>o</sup> 61  
FLORIDE, 1,75 \$ US  
MONTRÉAL,  
OTTAWA 87¢  
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9



POITRINES, VIDANGES ET ESCABEAUX  
**MARDI GRAS EN LOUISIANE**  
Infoman CE SOIR 19h

ICI Radio-Canada



Malgré des manœuvres de réanimation effectuées pendant son transport à l'hôpital Santa Cabrini, le policier L'Écuyer a succombé à ses blessures vers 11h25.

## POLICIER

Suite de la Une

tion contre Stéphane Boucher, 24 ans, qu'elle croit responsable de l'assassinat de M. L'Écuyer, un policier ayant sept années d'expérience.

Boucher est connu des policiers pour des vols qualifiés. Le meurtre de Benoît L'Écuyer s'est déroulé en pleine rue, peu après 10h, sur la voie de service de l'autoroute 40, près de la sortie du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Quelques instants avant le drame, les policiers L'Écuyer et Bilodeau, affectés à une opération de radar, avaient été attirés par une voiture de luxe, une Infiniti verte, qui roulait à vive allure en direction est sur la voie de service de la 40, près du boulevard Pie-IX.

Au volant de la fourgonnette 82-6, le policier L'Écuyer s'est lancé à la poursuite de la voiture. Trois personnes y étaient assises, dont deux jeunes adultes de 22 ans et Stéphane Boucher, 24 ans, qui conduisait, selon les policiers.

Le chauffeur n'a jamais voulu immobiliser son auto. La poursuite s'est terminée abruptement, quelques centaines de mètres plus loin, non loin du boulevard Ray-Lawson, quand la fourgonnette des policiers a frappé l'arrière de la voiture suspecte. Ses trois occupants ont dégringolé à pied.

Selon les policiers, Boucher a alors escaladé la terre-plein et traversé en courant l'autoroute. C'est à ce moment qu'il y a eu échange de coups de feu. Benoît L'Écuyer a tiré quatre fois en direction du fuyard. Michel Bilodeau a ouvert le feu à cinq reprises. Aucune balle ne semble avoir atteint Boucher, selon la version des policiers. Les policiers ne pouvaient dire hier qui avait appuyé sur la gâchette en premier.

Atteint quatre fois, le policier L'Écuyer s'est ensuite affaibli au sol. Son assaillant a réussi à prendre la fuite à bord d'une Pontiac Tempest blanche immatriculée 632 JAE, qu'il a volée à son propriétaire à la pointe du fusil.

Il s'est sauvé en direction ouest. Le propriétaire de la Tempest n'a pas été blessé. L'assistant-directeur de la direction des enquêtes de la police de Montréal, Robert Saint-

Jean, a laissé entendre hier, en point de presse, que le suspect devait sûrement avoir quelque chose à se reprocher. Stéphane Boucher mesure 1m73 et pèse 57 kilos. Ses cheveux et ses yeux sont bruns.

Les deux autres occupants de la Infiniti verte, un homme et une femme de 22 ans, ont rapidement été rattrapés près des lieux du drame, boulevard Bourget. Ils n'étaient pas armés. Les trois occupants de la Infiniti se connaissaient et ont donné l'adresse d'un motel du centre-ville comme lieu de résidence.

Témoins impuissants de cette fusillade survenue en plein jour sur l'autoroute Métropolitaine, des automobilistes ont rapidement porté assistance au policier blessé en attendant l'arrivée des ambulanciers.

Malgré des manœuvres de réanimation effectuées pendant son transport à l'hôpital Santa Cabrini, le policier L'Écuyer a succombé à ses blessures vers 11h25. Pendant ce temps, un imposant périmètre de sécurité a été dressé sur un tronçon de l'autoroute Métropolitaine, entre les sorties Ray-Lawson et Saint-Jean-Baptiste, provoquant ainsi un immense bouchon de circulation.

Hier soir, le principal suspect dans ce meurtre n'avait toujours pas été capturé. Pendant que le jeune couple était détenu pour interrogatoire à la section des homicides de la police de Montréal, les enquêteurs multipliaient les recherches dans l'espoir de capturer l'assassin du policier L'Écuyer.

À Québec, le nouveau ministre de la Sécurité publique, Normand Jutra, s'est dit révolté en apprenant les circonstances de l'assassinat du policier L'Écuyer. « C'est un événement bouleversant et dramatique. C'était un jeune père de deux enfants. Il faut sympathiser avec l'ensemble des policiers du Québec eux aussi touchés par ce drame », a indiqué hier M. Jutra.

Les détails des funérailles de Benoît L'Écuyer n'ont pas été communiqués hier. La mort violente du policier L'Écuyer ressemble en tous points au meurtre du policier André Lalonde, du SPCUM, lui aussi abattu par balles lors d'une intervention de routine survenue en avril 1996 à Senneville, dans l'ouest de l'île de Montréal.

## Six policiers assassinés depuis le début des années 90

SÉBASTIEN RODRIGUE  
La Presse

MONTRÉAL — Au moins quatre policiers de la Ville de Montréal sont décédés en service depuis le début des années 90, mais le dernier cas d'un agent tué par balles remonte à 1996 dans des circonstances qui ressemblent étrangement à la mort de Benoît L'Écuyer.

En avril 1996, le policier André Lalonde avait été abattu de trois coups de feu tirés à bout portant dans l'ancienne municipalité de Senneville, dans l'ouest de la ville. Il s'agissait d'une intervention banale pour un silencieux défectueux, mais le conducteur se trouvait au volant d'une voiture volée. Pendant que M. Lalonde se tenait debout, à deux mètres de la voiture, le conducteur avait fait feu sur lui pour ensuite s'enfuir au volant de sa voiture. André Lalonde comptait 27 années de service et il devait prendre sa retraite deux mois plus tard.

Cette tragédie était survenue cinq mois seulement après l'assassinat de la policière Odette Pinard dans un poste communautaire de Cartierville, en novembre 1995. Elle avait été abattue d'une balle à la tête alors qu'elle se trouvait seule en train de rédiger un rapport. La policière laissait dans le deuil son mari, un policier d'Outremont, ainsi que trois enfants.

Un autre policier montréalais, Yves Phaneuf, avait trouvé la mort dans une opération banale en juin 1991. Durant la nuit, il avait intercepté un jeune cycliste au comportement bizarre pour une simple vérification. Au cours d'une altercation, le cycliste avait toutefois désarmé le policier pour ensuite l'abattre d'une balle dans la tête.

Au Canada, entre six et huit agents de la paix, incluant les gardiens de prison, meurent dans l'exercice de leur fonction chaque année selon l'Association canadienne des policiers (ACP).

Au Québec, 78 policiers sont morts dans l'exercice de leurs fonctions selon des données approximatives recensées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis la fin des années 80, environ une douzaine de policiers sont morts au travail.

Les autres provinces canadiennes ne sont pas en reste. En décembre dernier, Dennis Strongquill, un agent de la GRC du Manitoba, avait été assassiné au cours d'une fusillade. Environ 700 policiers et agents correctionnels ont trouvé la mort au cours de leur fonction dans toute l'histoire du Canada.

### POLICIERS TUÉS EN SERVICE

Liste de policiers morts en service au Québec depuis 1990

- 23 décembre 2001 : Martin Lefebvre, policier de Shawinigan, perd le contrôle de sa voiture et se tue alors qu'il répondait à un appel d'urgence à Lac-à-la-Tortue.
- 30 août 2000 : Alain Matte, de la police de la CUM, meurt après une collision sur le boulevard Pie-IX alors qu'il conduisait une moto.
- 28 août 2000 : Alain Forget, policier de Saint-Hubert, meurt des suites de ses blessures après que trois fuyards aient tenté de forcer un barrage policier érigé sur une voie de service de la route 116.
- 3 octobre 1998 : Dominique Courchesne, policier de Joliette, est heurté mortellement par une voiture de la Sûreté du Québec lors d'une poursuite sur la route 131 à Notre-Dame-de-Loirde.

## CENTENAIRES

Suite de la Une

Selon le démographe, la tendance au vieillissement est presque irréversible et les prévisions de l'ONU en la matière sont globalement fiables.

Il a cependant estimé que certains facteurs pouvaient induire une nouvelle tendance, en particulier « les décisions des couples, surtout des femmes, sur leur fertilité ».

La plupart des femmes vivant dans le monde développé préfèrent désormais avoir deux enfants au maximum et dans certains pays 40% des femmes n'ont pas d'enfant, a-t-il souligné. « Cela peut changer », a-t-il estimé. « Ce n'est pas ce que nous prévoyons, mais cela peut changer ».

La baisse du taux de mortalité est en outre « la plus grande réussite de l'humanité », a-t-il affirmé.

Selon le rapport présenté par l'ONU, l'espérance de vie mondiale de la naissance a augmenté de 20 ans depuis 1950, s'établissant actuellement à 66 ans.

## BOEING

Suite de la Une

L'avion d'Air India a été suivi à distance, et non pas escorté par les chasseurs canadiens, qui n'ont en conséquence pu être vus des passagers, ont affirmé les représentants gouvernementaux.

Un responsable américain a indiqué qu'un agent de sûreté en poste à Londres pensait que l'un des passagers, voyageant sous une fausse identité, ressemblait à quelqu'un figurant sur une liste des terroristes présumés et autres personnes n'étant pas autorisées à monter à bord d'un avion. Cet agent a fait part de ses soupçons une fois l'avion parti.

De son côté, la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) a indiqué suivre un appareil d'Air India assurant la liaison entre Londres et JFK. « NORAD est au courant de la situation possible à bord d'un vol d'Air India, et nous surveillons cela », a déclaré le major Barry Venable, porte-parole de l'organisme, chargé de la surveillance et du contrôle de l'espace aérien du Canada et des États-Unis.

Joseph Valiquette, porte-parole du FBI, a quant à lui indiqué que des agents fédéraux se trouveraient sur place, à JFK, au moment de l'arrivée de l'appareil, refusant toutefois d'en dire davantage. À Washington, d'autres dirigeants du FBI ont affirmé qu'il y avait à bord une personne « à laquelle nous voulons parler ».

L'appareil assurant le vol 101 d'Air India devait se poser à JFK à 16h50, heure de l'Est, a indiqué Arlene Salac, porte-parole de la FAA à New York.

## C'ÉTAIT HIER

2001 — Atteignant les 1,02 milliard d'habitants, l'Inde devient le premier pays après la Chine à franchir ce seuil.

1996 — À La Haye, Marc Gagnon, de Chicoutimi, améliore le record mondial au 1500 m en patinage de vitesse.

1989 — En Islande, après 74 années d'interdiction, les bars peuvent servir de la bière. — Devant la commission Dubin, l'entraîneur Charlie Francis admet que Ben Johnson et d'autres athlètes prenaient des stéroïdes depuis 1981.

## SURSIS

Suite de la Une

Le ministre opposait alors l'attitude de la vice-première ministre péquiste à celle de ses collègues comme Jean-Pierre Charbonneau, Joseph Faical et Bernard Landry lui-même, « qui sont à la recherche systématique de coups d'émotion, de facteurs de rébellion, et les inventent quand ils n'en trouvent pas », selon lui.

« Il vaut mieux faire appel à l'intelligence des Québécois et leur donner de bons arguments pour renoncer au Canada, dit-il. Mais peut-être n'ont-ils pas de bons arguments ».

Le Bloc québécois, qui la veille encore criait au vol et accusait M. Martin et le premier ministre Jean Chrétien de tous les maux, a fondu dans le décor à la suite de l'annonce du fédéral. Aucun de ses élus ne s'est présenté devant les micros des journalistes à la suite de la période des questions.

Notons également que M. Chrétien a quitté la capitale pour le Sommet du Commonwealth tôt hier matin, avant que soit annoncée la solution à cette querelle.



Paul Martin

## PRÉCISION

Ce n'est pas devant l'Institut d'administration publique du Québec, comme le rapportait hier LE SOLEIL, mais bien devant les membres de l'Institut de la gestion financière du Canada (section Québec) que le secrétaire associé au personnel de la fonction publique au Secrétaire du Conseil du Trésor, François Giroux, a prononcé une allocution, mercredi midi, sur le rajeunissement du personnel de l'administration publique québécoise. Toutes nos excuses aux responsables de l'Institut de la gestion financière du Canada (section Québec). G.L.

## LE SOLEIL

### POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de 383430 Canada inc., membre de Gesca Itée. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

Y DISENT QUE Y'AURA PAS ENCORE DE POLIWE AU MASSIF CETTE ANNÉE"

OUAIS, PIS Y PARAIT QUE C'EST MEILLEUR POUR NOUS AUTRES. PIS DE TOUTES FAÇONS, ÇA FAIT 8 ANS QU'ILS LE DISENT DANS LEUR PUBLICITE!



Avec les seize nouvelles pistes ajoutées à ce qui était déjà une montagne de légende, quand tu prends une pause, t'as besoin d'autre chose que de la poutine! Cuisine gourmande, genre bistro à saveur locale à ben bon prix... que tu sois au bon vieux chalet d'en bas ou au nouveau chalet d'en haut! Qu'est-ce que tu veux de plus?

LE MASSIF

Tout ce qu'on dit sur nous est vrai!

ENNEIGEMENT EXCEPTIONNEL - RESTAURATION ACTUELLE - HORIZON INDESCRITIBLE

Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François 1-877-LeMassif / www.lemassif.com

**Camp MaroMac**  
The Place To Be! Since 1968

Co-ed sports/art camp near Mt. Tremblant, Quebec

www.maromac.com 1-800-884-2267

**loto-québec résultats**

num	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
649	2002-02-27	6/6 1 2 000 000,00 \$	
		5/6+ 4 134 139,40 \$	
		5/6 197 2 178,90 \$	
04 07 16 36 39 40		4/6 12 011 68,50 \$	
		3/6 220 342 10,00 \$	
Complémentaire: (13)		Ventes totales: 12 845 495 \$	
		Prochain gros lot (appr.) 2 000 000 \$	

num	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
49	2002-02-27	6/6 0 1 000 000,00 \$	
		5/6+ 1 50 000,00 \$	
		5/6 13 500,00 \$	
13 14 17 38 44 48		4/6 876 50,00 \$	
		3/6 17 842 5,00 \$	
Complémentaire: (40)		Ventes totales: 614 907,00 \$	

num	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
04 07 08 09	2002-02-28	22 29 30 31 33 36	
43 47 48 50		54 61 66 67 68 69	

num	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
269	2002-02-28	Extra 270082	
6061	2002-02-27	Extra 270082	

NUMÉRO: 270082 Résultats non disponibles

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encasement des billes gagnantes passeront au verso des billes. En cas de dispute entre cette site et le site officiel de L.Q. cette dernière a priorité.

TVA, LE RESEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

# ACTUALITÉS

ENQUÊTE AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

## Deux signatures illégales, pas de coupable

CLAUDETTE SAMSON  
CSamson@lesoleil.com

■ L'enquêteur chargé de faire la lumière sur des allégations d'usurpation de signatures à la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) conclut que ces « événements très graves » se sont effectivement produits à deux reprises. Par contre, il exonère la présidente de l'organisme de tout blâme relativement à ces faits, sans pouvoir désigner de coupable.

L'histoire des signatures estampillées à la CQLC a fait passablement de remous en octobre dernier, après la publication dans LE SOLEIL d'une dénonciation de l'ancien commissaire Jacques Tremblay à cet effet.

Dans une missive expédiée au ministre de la Sécurité publique d'alors, M. Tremblay dénonçait une pratique qui avait eu cours à l'été 1998. Il affirmait que la signature estampillée de commissaires avait été utilisée à leur insu, au bas de décisions rendues en appel envers des détenus, sans qu'ils n'aient même vu passer le dossier.

La loi prévoit que les révisions doivent être faites par trois commissaires. Or, selon M. Tremblay, il était arrivé à plusieurs reprises que le dossier soit étudié par la présidente ou le vice-président avec un deuxième commissaire, et que la réponse soit expédiée au détenu avant que le troisième commissaire n'en soit saisi. Celui-ci recevait le dossier par la suite pour y ajouter ses notes personnelles, avant qu'il ne soit classé. Dans tous les cas soumis, les détenus s'étaient vu refuser leur libération.

Selon M. Tremblay, cette pratique illégale avait cours avec la bénédiction de la présidente, M<sup>me</sup> Isabelle Demers.

### ENQUÊTE

Le rapport de l'enquêteur Jacques Prévost, dont LE SOLEIL a obtenu copie, nuance les dénonciations de M. Tremblay.

Trois des cinq dossiers soumis par le plaignant ont d'abord été rejetés par M<sup>me</sup> Prévost. Celui-ci conclut que les notes personnelles du commissaire concerné, Réginald Day, ne permettent pas d'appuyer l'idée qu'il ait été victime d'une telle pratique.

Dans ses notes, M. Day ne fait en effet aucun commentaire sur le fait que sa signature aurait été apposée sans son autorisation, ni sur le fait que la décision aurait déjà été envoyée au détenu.

Par ailleurs, l'enquêteur admet qu'il y a un problème de concordance dans les dates inscrites sur ces trois dossiers. Cela s'explique selon lui par le fait qu'à cette époque, la décision n'était pas nécessairement écrite par le dernier des trois commissaires, et que la date n'était pas changée au bas de la décision finale. Cette pratique a été modifiée en 1999.

### DOSSIERS RETENUS

L'enquêteur retient par contre deux dossiers où il appert que la signature estampillée des commissaires a effectivement été utilisée à leur insu, sans qu'ils n'aient pris connaissance du dossier concerné. Il qualifie ce geste de « très grave ».

Une fois ce fait établi, M<sup>me</sup> Prévost avait pour mandat de déterminer si le geste avait été posé à la demande ou avec l'accord de la présidente ou du vice-président d'alors, Serge Barbeau.

**L'enquêteur admet qu'il y a un problème de concordance dans les dates inscrites sur les trois dossiers rejetés**

À cette question, il soumet que rien ne lui permet de répondre positivement. Par contre, il est incapable de dire ce qui s'est effectivement passé, et qui a pris la liberté d'utiliser les estampes sans l'autorisation des commissaires.

Il a établi que les membres du personnel administratif étaient à même de manipuler les estampes, contrairement aux prétentions du plaignant, qui soutenait que seuls M<sup>me</sup> Demers ou M. Barbeau pouvaient autoriser cet accès.

D'autre part, il estime que la réaction de M<sup>me</sup> Demers, lorsqu'elle a été mise au courant de cette bavure dans un des dossiers, milite en sa faveur. La présidente a alors ordonné la destruction des estampes et demandé une nouvelle procédure de révision pour le détenu concerné, avec trois nouveaux commissaires.

L'enquêteur estime qu'elle n'a jamais été mise au courant de l'autre dossier. Dans ce cas, la commissaire avait inscrit une note au dossier, signalant qu'on avait utilisé son estampe sans sa permission, mais il n'y a pas eu de plainte plus avant.

M<sup>me</sup> Prévost estime que M<sup>me</sup> Demers n'a contrevenu à aucune loi, règlement ou code de déontologie. Il ne propose en conséquence aucun remède particulier.



Les Thomas Bruder, 36 ans.



Thomas Wiese, 39 ans.

## Condamnations annulées

Les trois policiers new-yorkais avaient été accusés pour avoir participé à la torture d'un Haïtien

NEW YORK (AFP) — Une cour d'appel fédérale a annulé hier à New York les condamnations de trois policiers new-yorkais condamnés en mars 2000 pour entrave à la justice dans l'affaire Abner Louima, un immigrant haïtien torturé par un autre policier dans un commissariat de la ville.

Les juges d'appel ont estimé que les preuves apportées lors d'un premier procès étaient insuffisantes et ont ordonné que Charles Schwarz, 36 ans, Thomas Bruder, 36 ans et Thomas Wiese, 39 ans, soient rejugés.

Les trois hommes ont toujours assuré que M. Schwarz, qui a depuis quitté le New York Police Department, n'était pas présent le 9 août 1997 lorsqu'un autre policier, Justin Volpe, a sodomisé M. Louima avec un manche à balai dans les toilettes d'un commissariat, le blessant grièvement.

Les jurés du premier procès n'avaient pas cru les policiers et avaient condamné Charles Schwarz, accusé d'avoir maintenu M. Louima au sol pendant que Justin Volpe le torturait, à 15 ans de prison.

Il a toujours clamé son innocence, assurant qu'il avait été confondu avec un autre policier à la morphologie comparable.

Justin Volpe, qui a plaidé coupable, sert actuellement une peine de 30 ans de prison et n'est pas concerné par la décision de la Cour d'appel. L'affaire Louima, dans laquelle aucune

circonstance atténuante n'a été trouvée en faveur de l'auteur des tortures, avait eu un large retentissement à New York et aux États-Unis, provoquant des rassemblements au cours desquels les manifestants brandissaient des manches à balai.

À la mi-journée, le révérend Alan Sharpton, l'un des principaux dirigeants de la communauté noire à New York, a qualifié la décision de la Cour d'appel de « coup porté à tous les citoyens américains » et « d'échec choquant du système judiciaire dans son rôle de protection des citoyens contre les bavures policières ».

Il a appelé le gouvernement fédéral à intervenir dans ce dossier et a averti que les organisations noires allaient suivre de très près le nouveau procès, dont la date n'a pas encore été avancée.

Pour sa part l'un des avocats d'Abner Louima, Sanford Rubinstein, a déclaré au cours d'une conférence de presse que son client avait « confiance dans le système judiciaire », qu'il ne ferait aucun commentaire, mais qu'il était tout à fait disposé à témoigner lors du second procès des trois policiers.

L'avocat de Charles Schwarz, qui devait s'adresser à la presse plus tard dans la journée, a quant à lui fait savoir qu'il espérait pouvoir obtenir rapidement la libération sous caution de son client.



Charles Schwarz, 36 ans.

## La liste des soupes populaires en attendant le chèque

Certains Centres locaux d'emplois dirigent des chômeurs vers les ressources de dernier recours

ALAIN BOUCHARD  
ABouchard@lesoleil.com

Oui, le gouvernement du Québec distribue la liste des soupes populaires à certains clients de la Sécurité du revenu. Mais, non, jure une porte-parole, cette pratique ne fait au grand jamais partie de la politique de fond du ministère de la Solidarité sociale, qui chapeaute la Sécurité du revenu en même temps qu'Emploi-Québec.

Un jeune homme de 23 ans, qui veut garder l'anonymat et que nous rebaptiserons Charles dans les circonstances, se rend au CLE (centre local d'emploi) Des Quartiers historiques, dans le Mail centre-ville, à Québec. Ce nouveau chômeur va y demander de l'assistance financière en attendant de pouvoir toucher un premier chèque d'assurance-emploi du gouvernement fédéral, compte tenu des délais imposés.

La préposée qui l'accueille prend note de ses besoins, lui fait remplir les formulaires d'usage, puis lui remet une liste des soupes populaires du centre-ville de Québec et de Saint-

« Ça m'agace un peu », dit sœur Ruth Côté

La jeune homme sursaute un peu, raconte-t-il au SOLEIL. Est-on en train de m'avertir que mon avenir ne sera pas rose, se demande-t-il, et que je devrai m'habituer tranquillement à la pauvreté? Il soutient même s'être fait dire par la préposée que les prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi ne sont pas très élevées et que, s'il a par

exemple un grand appartement, il devrait peut-être songer à en trouver un plus petit.

La sœur Ruth Côté, de la Soupe populaire Haute-Ville, coin Dufferin-Richelieu, dit accueillir régulièrement de ces personnes qui s'amènent à dîner en tenant dans leur main la liste que leur a distribuée le CLE Des Quartiers historiques. « Ça m'agace un peu, dit-elle. Non pas que nous voulions choisir nos clients. Nous aidons tout le monde, c'est entendu. Mais je trouve que ce n'est pas une façon de régler le problème de la pauvreté. »

### AVEU D'IMPUISSANCE?

Pour Jean-Yves Desgagné, porte-parole du Front commun des assistés sociaux du Québec, cette pratique de

la Sécurité du revenu est nettement un aveu d'impuissance du gouvernement, « qui s'en remet de plus en plus aux services communautaires de dépannage pour remplir sa mission ».

Pour Desgagné, c'est entre autres choses ce que peut cacher la nouvelle appellation Solidarité sociale, qu'avait inventée le cabinet de Lucien Bouchard, dans les années 1990, pour désigner l'ensemble des mesures de soutien gouvernementales destinées aux démunis.

Une porte-parole de la Sécurité du revenu rétorque qu'il s'agit là d'une mesure tout à fait exceptionnelle et qu'il n'est pas question pour le gouvernement d'appuyer ses politiques de soutien sur le dépannage communautaire.

« Cette liste n'est pas remise systématiquement à tout le monde, réplique Denise Lusignan, directrice des

communications de ce service pour la région de la Capitale nationale. Nous la proposons à des personnes qui sont vraiment à court de revenus, pour leur permettre par exemple d'attendre un chèque d'assistance sociale bientôt à venir.

« Tous les CLE, poursuit-elle, disposent d'un bottin de ressources publiques, vers lesquelles nos préposés vont parfois diriger des clients, en cas d'indigence manifeste. Et il ne faut pas s'étonner qu'ils le fassent plus souvent à celui du Mail centre-ville, compte tenu de la plus grande pauvreté qui sévit dans le secteur. »

M<sup>me</sup> Lusignan ne peut dire dans combien de CLE du Québec est distribuée une liste des soupes populaires. Mais à Québec, elle sait qu'en plus du celui des Quartiers historiques, ceux de Limoilou et de Charlesbourg le font également, à l'occasion.

ce soir à

TQS

2 câble 13 | Bell ExpressVu 102 | Star Choice 723



Le Grand Journal

avec Alain Lafort, Véronique Tremblay et Jean-Luc Mongrain

17 h

DOSSIER SPÉCIAL

La fièvre du hockey semi-professionnel avec Stéphane Turcot

Suite et fin ce soir

## ERREUR SUR L'ASSASSIN Un Terre-Neuvien reçoit une compensation de 650 000 \$

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Un culturiste de Terre-Neuve a reçu, hier, une compensation de 650 000 \$ du gouvernement provincial pour avoir été condamné injustement à la suite du meurtre de sa mère survenu il y a 11 ans.

Greg Parsons, qui travaille présentement comme plongeur professionnel à Saint-Jean, n'a pu être joint, hier, pour obtenir ses commentaires.

Son avocat, Stephen Marshall, a toutefois fait savoir en conférence de presse que le cauchemar vécu par son client était maintenant terminé. « Tout ça est maintenant du passé pour mon client », a-t-il dit.

Le cas de Greg Parsons a été comparé à ceux de David Milgaard et de Guy Paul Morin, qui ont clamé leur innocence pendant des années avant que des tests d'ADN ne viennent leur donner raison.

« C'est malheureux que M. Parsons ait été condamné pour un crime qu'il n'a pas commis, a dit le ministre terre-neuvien de la Justice, Kelvin Parsons (aucun lien de parenté). Le gouvernement a admis son erreur et s'est excusé auprès de M. Parsons et de sa famille pour tout le tort que cela leur a causé. »

Greg Parsons avait été acquitté, en 1998, à la suite de tests d'ADN prouvant son innocence, ce qui avait donné lieu à des excuses et une révision de son dossier judiciaire. Toutefois, la révision avait été suspendue lorsque M. Parsons avait déposé une plainte dans le but d'obtenir une compensation financière de la part du gouvernement de Terre-Neuve.

L'indemnité accordée hier à M. Parsons inclut une somme de 198 000 \$



Greg Parsons a été blanchi du meurtre de sa mère survenu, il y a 11 ans.

pour éponger ses frais juridiques.

L'homme, qui a 30 ans aujourd'hui, en avait 19 lorsqu'il a été reconnu coupable du meurtre de sa mère Catherine Carroll en 1991. Le procès n'avait débuté qu'en 1993. Greg Parsons avait alors été condamné sur la base des seuls témoignages de voisins qui avaient entendu dire que sa mère avait peur de lui. La Couronne avait aussi présenté comme preuve la chanson d'un groupe rock enregistrée par Parsons et qui s'intitulait *Tuez vos parents*.

En juin dernier, Brian Doyle, qui habitait le quartier à l'époque, a été arrêté et accusé du meurtre de Catherine Carroll.

## GARDIENS DE PRISON LIÉS AUX HELL'S Le ministre Jutras ne sait plus si Réjean Lagarde est crédible

Pour montrer qu'il dit la vérité, le président du Syndicat des agents correctionnels du Québec revient à la charge et cite des cas

NORMAN DELISLE  
Presse canadienne

■ BEAUPRÉ — Le ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras, s'interroge sur la crédibilité du président du Syndicat des agents correctionnels, Réjean Lagarde.

« Je ne sais pas quand il dit la vérité », s'est exclamé, hier, le ministre Jutras qui était invité à commenter les récentes révélations de M. Lagarde, selon lesquelles des motards criminels auraient pu infiltrer les services correctionnels du Québec.

Le ministre a rappelé que M. Lagarde avait modifié sa version des faits à quelques reprises depuis deux semaines.

C'est devant une commission parlementaire, il y a deux semaines, que M. Lagarde avait invoqué pour la première fois l'infiltration possible des services correctionnels par des motards.

Mais, dès le lendemain, il nuancit ses affirmations. Entretemps, le ministre déclenchait aussitôt une enquête de la Sûreté du Québec dans ce dossier. Cette enquête suit son cours.

« Dit-il la vérité devant la commission parlementaire? Dit-il la vérité le lendemain lorsqu'il affirme le contraire de ce qu'il a dit la veille? Dit-il la vérité une semaine plus tard en nous sortant un autre cas? Je ne sais pas quand le croire », a réagi M. Jutras.

Mais devant la gravité des allégations, le ministre a ordonné que l'enquête se poursuive dans les meilleurs délais. « Je veux aller au fond de la

question et toutes les allégations seront vérifiées ». Le ministre Jutras a répété son invitation au député libéral de Saint-Laurent, Jacques Dupuis, de communiquer immédiatement à la Sûreté du Québec toutes les informations qu'il détient à ce sujet.

Le député Dupuis avait soutenu, il y a deux semaines, détenir lui aussi des informations selon lesquelles il y aurait eu infiltration de motards au sein des gardiens de prison.

« Si M. Dupuis a des informations qui mettent en péril la sécurité des agents des services correctionnels, pourquoi ne prend-il pas les devants et ne se met-il pas à table pour donner les noms et les faits. Il devrait prendre les devants et communiquer de lui-même avec la police », a soutenu le ministre.

Par ailleurs, M. Jutras poursuit sa réflexion sur la pertinence d'inclure dans la loi la possibilité qu'une enquête plus poussée soit menée avant l'embauche de tout agent correctionnel.

M. Jutras a rappelé qu'actuellement une enquête de sécurité est menée. On y vérifie les antécédents des candidats. Mais on pourrait mener une enquête de mœurs, c'est-à-dire vérifier plus à fond les antécédents personnels des postulants.

Autre possibilité qui sera analysée: celle d'introduire dans la loi un code de déontologie pour les agents correctionnels.

### LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT CITE UN CAS

Réjean Lagarde, le président du syndicat des agents de la paix en services correctionnels, revient à la charge dans le dossier des gardiens de prison ayant des liens avec le milieu criminel.

En entrevue à TQS, mercredi soir, il a affirmé qu'un gardien actuellement à l'emploi du centre de détention de Montréal a été identifié comme un proche du *gang* de rue les Bo-gars, affilié aux Hell's Angels.

En août dernier, lors d'une fouille de routine, on aurait trouvé dans les effets personnels d'un détenu une photo montrant l'employé des services correctionnels faisant la fête avec un membre en règle des Bo-gars. Il portait encore une partie de son uniforme. Le syndicat aurait porté plainte à la direction, mais le gardien demeurerait toujours à l'horaire.

Les services correctionnels du Québec refusent de commenter puisqu'une enquête de la Sûreté du Québec est en cours.

La semaine dernière, en commission parlementaire, Réjean Lagarde avait pourtant refusé de fournir des exemples. On a cependant pu dénombrer qu'au cours des deux dernières années, il y avait eu trois cas de gardiens congédiés pour avoir entretenu des relations douteuses.

## Les médecins québécois n'ont pas le droit de laisser tomber un patient fumeur

MARIE CAOULTE

Mcaoulte@lesoleil.com

Leur code de déontologie interdit aux médecins québécois de poser un geste comme leur confrère de Winnipeg, au Manitoba, le D<sup>r</sup> Frédéric Ross, qui refusera dorénavant de soigner ses patients fumeurs.

Le médecin, qui compte 26 ans de pratique, a avisé hier ses 5000 patients qu'il ne traiterait plus ceux qui persistent dans cette mauvaise habitude. Il aurait environ 500 fumeurs dans sa clientèle, selon une dépêche de la Presse canadienne.

Le code québécois est « très clair et sans équivoque », indiquait hier le syndicat du Collège des médecins du Québec, le D<sup>r</sup> François Gauthier. « Un médecin ne peut refuser de traiter un patient pour des raisons reliées à la nature de sa maladie, à ses mœurs, à ses

convictions politiques ou à la langue parlée. Il peut toutefois, quand c'est dans l'intérêt médical du patient, le référer à une autre médecin. Mais il doit contribuer à sa prise en charge par un collègue. »

Un médecin québécois ne peut donc pas laisser tomber ses patients parce qu'ils fument, explique-t-il. C'est un cas qui s'apparente à de la discrimination, selon lui. L'attitude du D<sup>r</sup> Frédéric pourrait prêter aussi à tous les abus, comme le refus de traitement des patients obèses, croit-il encore.

Par contre, depuis l'épineuse question de l'avortement thérapeutique, le code prévoit qu'un médecin peut mettre de l'avant ses convictions religieuses ou morales pour ne pas administrer un traitement. « Il doit en informer la patiente et lui offrir de l'aider dans sa recherche d'un autre médecin, concluait le syndicat.

Il peut dans  
l'intérêt du  
patient le  
référer à un  
collègue

## Sentence pour deux sans-abri coupables de meurtre

■ MONTRÉAL — Deux sans-abri qui ont été trouvés coupables, dimanche, du meurtre non prémédité d'un autre sans-logis devront purger au moins 12 ans de détention avant d'être admissibles à une libération conditionnelle. La sentence d'emprisonnement à vie est automatique dans un tel cas. Le juge Kevin Downs a parlé de meurtre érapuleux et souligné que ses auteurs, Roger Ranwez, 35 ans, et Donald Dion, 53 ans, étaient irrécupérables. La victime était Gaétan Ouellette, qui est décédé le 2 avril dans la cabine d'un guichet automatique de Montréal. Ouellette avait reçu plusieurs coups de pied au visage et au thorax. (PC)

## 500\$ AUX AVOCATS DES HELL'S La commission va en appel

■ MONTRÉAL — Six avocats, ayant des mandats de l'aide juridique pour défendre des membres présumés des Hell's Angels, ont fait savoir hier qu'ils acceptaient l'offre du juge Réjean Paul. Le magistrat avait ordonné mercredi à la Commission des services juridiques (CSJ) de verser à chacun des avocats 500 \$ par journée d'audience et 500 \$ par jour de préparation. La CSJ a cependant annoncé hier qu'elle allait porter en appel la décision du juge Paul. Mais si le ministère de la Justice lui demande d'appliquer ces nouveaux tarifs, la Commission le fera dans l'attente de la décision en appel. Le juge avait menacé mercredi de suspendre le mégaprocès si la Commission n'acceptait pas ses demandes. (PC)

## Singh obtient tous les documents

RICHARD HÉNAULT

RHenaault@lesoleil.com

Le juge Richard Grenier, de la Cour supérieure, ordonne au ministère public de remettre à l'activiste Jaggi Singh la plupart des renseignements que celui-ci réclamait pour préparer sa défense.

Désormais accusé uniquement d'avoir pris part à une émeute, la poursuite ayant retiré l'accusation relative à la catapulte, Singh doit obtenir les renseignements réclamés dans moins de dix jours. Le juge Grenier fixe en effet ce délai pour que le ministère public remette à Singh tous les noms des policiers qui ont pu le voir, l'entendre ou avoir quel contact avec lui au moment de l'émeute alléguée, entre 13 h et 17 h, le 20 avril 2001. L'activiste devra aussi recevoir les déclarations de ces témoins.

À cela s'ajouteront les cassettes vidéo, les rapports policiers de filature et de surveillance ayant un lien avec l'accusation d'avoir pris part à une émeute ainsi que le nom de celui qui a ordonné l'arrestation de Singh. Cependant, le juge Grenier est d'avis que les rapports de filature et de surveillance de l'activiste pendant la période où il était en liberté lors du Sommet des Amériques relèvent de la nature du privilège, à moins que ces rapports n'aient un lien avec la preuve relative à l'accusation. Aussi, le tribunal n'inclut-il pas ce dernier type de rapports dans les documents à remettre à l'activiste montréalais.

IMAGES DU NOUVEAU MONDE  
festival de cinéma panaméricain  
panamerican film festival  
festival de cinema panamericano

Grâce à

L'EXTRA  
NUMÉRO  
LE SOLEIL

# L'Amérique sous vos yeux!

Courez la chance de gagner l'une des  
5 paires de passeports donnant droit à  
toutes les projections prévues dans le cadre  
de Images du Nouveau Monde 2002.  
(Excluant la soirée d'ouverture et la soirée de clôture)

Pour participer, retrouvez dans votre EXTRA  
NUMÉRO LE SOLEIL publié au dos du cahier  
Sports Extra les chiffres chanceux publiés dans  
cette annonce et téléphonez au 1 900 870-7653  
avant 22h aujourd'hui: 0,50\$ par appel. Tirage le  
lendemain 10h. Les gagnants seront avisés par  
téléphone et devront se présenter à la réception  
du Soleil munis de leur copie gagnante numérotée  
du jour et non altérée pour prendre possession  
de leur prix.

Arrangements possibles pour  
les gagnants en région.

**Chiffres chanceux**  
**2-1**

## SYNDROME DE LA CLASSE ÉCONOMIQUE

## Les cabines de passagers pourraient être modifiées

ROLLANDE PARENT  
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), soutenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), songe à imposer des normes aux compagnies aériennes afin qu'elles modifient la configuration des cabines des passagers de façon à ce que la santé des voyageurs ne soit plus en péril.

« Nous sommes à examiner ce qui se passe dans les cabines des avions. L'OACI s'occupe de beaucoup de choses en dehors de la cabine, assurer la sécurité des vols et la sûreté, mais à l'intérieur de la cabine, on a laissé ça aux compagnies aériennes elles-mêmes », a expliqué hier le président du conseil de l'OACI, Assad Kotaite, quelques minutes avant de prononcer une allocution devant le Conseil des relations internationales de Montréal.

« Nous sommes en contact avec l'Organisation mondiale de la santé pour voir ce qui se passe dans la cabine, sa configuration », a-t-il indiqué.

« Nous avons pas mal de soucis en ce qui concerne la cabine et les conditions des passagers. Comme il s'agit d'une question de santé nous sommes en train d'examiner ça avec l'Organisation mondiale de la santé », a-t-il ajouté.

M. Kotaite croit qu'à la lumière des conseils que lui fournira l'OMS, il appartiendra à l'OACI « de mettre des dispositions dans nos annexes appropriées en ce qui concerne la santé des voyageurs ».

D'ores et déjà, M. Kotaite s'est dit convaincu qu'« il faut revoir la configuration des cabines elles-mêmes ». « Pour le passager en classe économique, les places sont très retreintes. Il faut voir ça », a-t-il renchéri.

Cette question a fait l'objet de consultations à Genève, il y a quatre mois et encore le mois dernier, a signalé le président du conseil de l'OACI.

## L'OMS et l'Organisation de l'aviation civile internationale se montrent préoccupées

Pour ce qui est de restaurer la confiance du public dans le transport aérien, encore sous le coup des événements du 11 septembre, M. Kotaite a précisé que la mise en œuvre des mesures de sûreté dans les aéroports des 187 États membres de l'OACI s'amorcera à compter de 2005. Outre les installations techniques, des efforts importants seront déployés pour parfaire la formation du personnel des aéroports.

Consent que le système aéronautique n'est pas plus solide que son maillon le plus faible et que l'agresseur potentiel cherchera toujours ce maillon le plus faible, M. Kotaite sait déjà que les pays plus développés de-

ront aider ceux qui le sont moins, autant au plan financier qu'au plan de l'expertise technique.

« Sans aucun doute, les pays en développement auront besoin de beaucoup de choses », a-t-il dit.

## UNE VICTIME AU QUÉBEC

Le président du conseil de l'OACI, Assad Kotaite, était au courant de la nouvelle, parue hier à la une d'un quotidien montréalais, voulant qu'une Ougandaise en direction de Montréal ait perdu la vie en raison d'une thrombose due à une immobilité prolongée, comme vient de l'établir un coroner.

Le décès de Miriam Kyambadde, une Ougandaise de 45 ans, est survenu en août 2000. Une enquête du Bureau du coroner indique que la dame avait passé un total d'environ 18 heures en avion, un voyage marqué par un changement d'appareil en Belgique.

Dans le rapport, on indique qu'elle a été victime d'une thrombose. Des caillots de sang se sont formés dans les jambes à cause de l'immobilité prolongée puis sont remontés vers le cœur ou les poumons.

## Une industrie qui roule

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE  
ALChampagne@lesoleil.com

La récupération de pneus a atteint sa vitesse de croisière au Québec.

Recyc-Québec reconduira en avril son Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage, pour 2002-2008. Approuvé depuis 1996, et arrivé à terme en novembre 2001, le programme doit s'ajuster à une nouvelle réalité.

Actuellement, les quelque 6 millions de pneus mis au rebut chaque année trouvent preneur chez des recycleurs, des remouleurs ou des cimenteries qui les utilisent comme combustible. « Si, demain matin, il y avait un nouveau recycleur, on manquerait de pneus », estime Alain Verreault, le président de Recyc-Québec.

Les usages dévolus aux vieux pneus se sont multipliés. Ils sont découpés, en vue d'un assemblage en un nouveau produit ou de l'utilisation de la matière dans des travaux de génie civil. Ils sont réduits en « poudrette », ou encore remoulés. Par ailleurs, les pneus peuvent aussi être utilisés comme combustible moins polluant que les combustibles fossiles. Les cimenteries sont le meilleur exemple d'utilisateur.

## UN MARCHÉ À RÉAJUSTER

Comme le jeu de l'offre et de la demande a changé, les montants de l'aide financière versée aux recycleurs seront revus. Une analyse de ce nouveau marché du recyclage, effectuée par des chercheurs universitaires, sera d'ailleurs remise à Recyc-Québec aujourd'hui.

Jusqu'ici, Recyc-Québec attribuait 125 \$ pour le traitement d'une tonne métrique de pneus, peu importe l'usage qui en était fait. Ce soutien était financé par le droit environnemental de 3 \$ par pneu payé par les automobilistes.

Désormais, les entreprises seront « hiérarchisées » : les plus performantes et les moins polluantes auront droit à des tarifs majorés. Exemple : une entreprise qui est en mesure de démontrer que ses activités ne génèrent aucun déchet a droit à une aide financière supplémentaire.

Ces majorations s'inscrivent dans la politique générale : le programme vise en effet l'atteinte de l'objectif « déchet zéro », c'est-à-dire « qu'aucun pneu ne soit enfoui ou entreposé au Québec, et que les activités liées aux pneus hors d'usage ne génèrent aucun déchet issu de leur transformation ».

Par ailleurs, le nouveau programme devrait améliorer les services de récupération.

## LES ANCIENS SITES

Le recyclage des pneus joue sur deux tableaux au Québec. D'une part, les pneus qui sont mis au rancart chaque année, qui vont directement alimenter l'industrie du recyclage. D'autre part, le « vidage » des sites d'entreposage, comme celui de Saint-Amable. Recyc-Québec évalue à entre 25 millions et 40 millions le nombre de pneus qui attendent. Québec a la ferme intention d'avoir recyclé ces montagnes de pneus d'ici 2008, et semble en bonne voie d'y parvenir.

## Des jouets explosifs pour les enfants

Les mines antipersonnel font trois victimes par jour en Afghanistan

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ Tous les jours en Afghanistan, trois personnes, presque toujours des civils, et souvent des enfants, sont tuées ou blessées par le fléau des mines antipersonnel. Plus de 10% du pays est contaminé par cette arme qui sème la terreur dans les populations civiles.

Le 1<sup>er</sup> mars marque le troisième anniversaire de l'entrée en vigueur du traité d'interdiction des mines antipersonnel, qui, estime-t-on, font une victime toutes les 20 minutes à travers le monde. On parle de 2400 victimes par mois.

Violaine Des Rosiers déplore que les enfants, déjà d'innocentes victimes des guerres, continuent à en subir les conséquences une fois que les canons se sont tus. Le drame commence quand les gens quittent les camps de réfugiés pour retourner chez eux.

C'est là que des enfants découvrent des jouets explosifs, dit celle qui a côtoyé des victimes en Bosnie. Elle s'est rendue là-bas en 2000 pour faire de l'éducation sur les dangers des mines.

## LEGS DES SOVIÉTIQUES

Les Soviétiques ont laissé beaucoup de mines sur place lors du conflit avec l'Afghanistan dans les années 80, dont la fameuse mine papillon, larguée à partir d'hélicoptères. Son boîtier en plastique de couleur vive a le don d'attirer les enfants, de déplorer la porte-parole de la Croix-Rouge.

En 10 ans, près de 173 millions \$ ont été consacrés au déminage du sol af-



Le fléau des mines antipersonnel touche 90 pays, dont l'Afghanistan, dont on a abondamment parlé ces derniers mois.

ghan. Environ 224 millions de mètres carrés ont pu ainsi être décontaminés. Mais il en reste encore 725 millions de mètres carrés. Si le déminage se poursuit au même rythme, il faudra plus de 20 ans avant que les enfants puissent jouer partout en toute sécurité. À condition, bien sûr, que les armées et les rebelles cessent d'en utiliser.

Les États-Unis, la Russie, et la Chine sont parmi les pays qui n'ont pas signé le traité, ratifié par 118 pays. Les Américains ne semblent pas avoir ajouté de mines antipersonnel en Afghanistan, de préciser M<sup>me</sup> Des Rosiers.

Le plus souvent, ce sont les petites armées moins fortunées ou les rebelles qui utilisent cette arme. En raison de son coût peu élevé, entre 3 \$ et 30 \$. Le coût du déminage se chiffre par contre à un minimum de 300 \$ par mine retrouvée.

M<sup>me</sup> Des Rosiers estime que d'importants progrès ont été réalisés en trois ans. Le nombre de producteurs de mines est passé de 50 à 10. Même si les É.-U. ne sont pas signataires du traité, un moratoire sur la production a été décrété par l'administration Clinton en 1999. Le moratoire tire toute-

fois à sa fin et reste à savoir ce que décidera le président Bush.

Le fléau des mines antipersonnel touche 90 pays. Si l'Afghanistan est au cœur de l'actualité militaire actuellement, il ne faudrait pas oublier le Cambodge, pays de 10 millions d'habitants, et où l'on compterait autant de mines antipersonnel.

Pour aider les victimes, qui ont besoin de prothèse ou de rééducation à la suite de la perte d'un ou de plusieurs membres, les Québécois peuvent contribuer au Fonds pour les victimes des mines en composant le 1-800-418-1111.

## Liquidation Québec

LOT DE MOBILIERS DE SALON

Ouvert 7 jours

Jaymar

avec réduction de

50% à 70% de rabais

	VALEUR	RÉDUIT À
2 causeuses cuir inclinables	2995\$	1500\$
Divan 3 places cuir	2050\$	1250\$
Divan-lit matelas ressorts	1765\$	975\$
Divan 3 places et fauteuil inclinables	2495\$	1450\$
Causeuse	1690\$	975\$
Bergère tissu	425\$	425\$
Divan 3 places	2795\$	1295\$
Divan 3 places et causeuse cuir	2790\$	2995\$
1 causeuse, 2 fauteuils, 1 tabouret	3490\$	1750\$
2 causeuses tissu	2890\$	975\$

Plusieurs autres spéciaux sur place

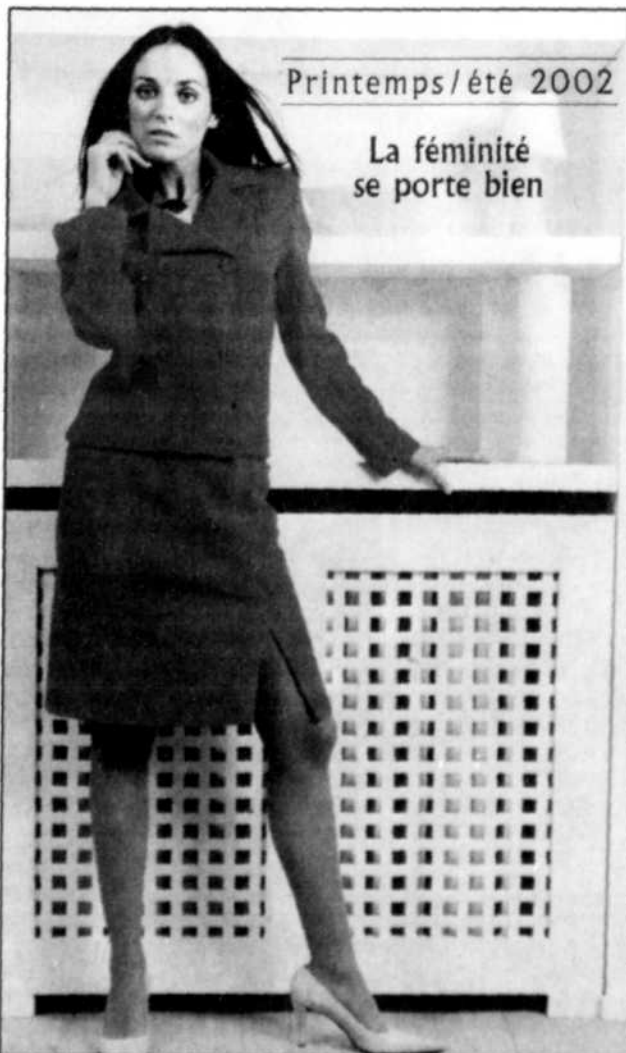
## Liquidation Québec

1020, boul. des Capucins, tél. : 647-2362

lundi au samedi de 9h à 17h, le dimanche de 12h à 17h

Printemps/été 2002

La féminité se porte bien



RODIER

Place Ste-Foy 656-4350

Propriétaire : Danielle Morali - 198 boutiques, 1 fabricant à l'échelle du monde



Collection Denim exclusive à la boutique

MORALI SPORT

Place Ste-Foy 653-4742

# LE QUÉBEC ET LE CANADA



La ministre Pauline Marois a participé à un caucus ministériel de deux jours au Mont-Sainte-Anne.

## MORATOIRE SUR LA NOUVELLE FORMULE DE PÉRÉQUATION

# Le déficit zéro sera maintenu

Marois n'envisage pas de coupes sombres, mais évoque une «trappe à pauvreté» pour le Québec

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

■ La décision d'Ottawa de repousser d'un an toute application d'une nouvelle formule de péréquation permettra à Québec de préserver le déficit zéro sans coupes sombres dans les services. Mais pour la ministre Pauline Marois, le système demeure profondément mauvais. «Une trappe à pauvreté» pour le Québec, a-t-elle laissé tomber.

Hier, la ministre des Finances du Québec s'est réjouie avec modération de la décision de son homologue fédéral, Paul Martin. Tout au plus y voit-elle une demi-victoire.

Deux jours avant, M<sup>me</sup> Marois avait reçu une mauvaise nouvelle de son vis-à-vis fédéral. Des changements au mode de calcul de la péréquation lui valaient une perte imprévue de revenus de péréquation de 800 millions \$. Bernard Landry et plusieurs de ses ministres n'hésitaient pas à prédire qu'un tel manque à gagner forcerait le gouvernement à choisir entre l'équilibre budgétaire ou des ponctions en santé ou en éducation.

En point de presse, M<sup>me</sup> Marois s'est dite «satisfaite» de la proposition. Cela reporte d'un an le paiement de 466 millions \$, si Ottawa maintient après examen sa nouvelle méthode.

«C'était tellement gros, cela n'avait tellement pas de bon sens», a-t-elle lancé pour expliquer la volte-face rapide du ministre fédéral Martin dont elle a continué de louer la bonne foi.

«Mais c'est le système qui n'a pas de bon sens», a enchaîné la ministre des Finances. En

raison de la bonne performance économique de la province, Québec verra ses paiements en péréquation amputés de 334 millions \$, a-t-elle repris.

«Cette formule est une trappe à pauvreté, a-t-elle dit en anglais. Quand vous avez de bons résultats (économiques), vos paiements de péréquation sont coupés. Quand vous avez une mauvaise situation, vous avez plus d'argent, mais vous êtes pauvres.

«Ce n'est pas une bonne façon d'avoir de bonnes relations. C'est pour cela que la commission Séguin devrait nous présenter des solutions pour changer la formule.»

Les changements annoncés par Ottawa au système de péréquation n'ont pas manqué de froisser certaines susceptibilités chez les membres du cabinet de M. Landry. En matinée, avant que le fédéral n'annonce qu'il battait partiellement en retraite, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes a crié au complot.

Selon Jean-Pierre Charbonneau, la facture de 800 millions \$ qu'Ottawa voulait présenter était rien de moins qu'un «véritable coup de poing à la figure», asséné délibérément pour préparer la campagne électorale contre le Parti québécois.

En conférence de presse, M. Charbonneau a refusé de voir l'effet du hasard dans l'annonce fédérale. Jean Chrétien, le premier ministre canadien, «comme son mentor Pierre-Elliott Trudeau», a toujours un calcul politique en tête, a-t-il suggéré.

«Le seul État de la fédération (canadienne) à perdre en péréquation est celui du Québec, a fait valoir M. Charbonneau. C'est drôle, mais c'est un gouvernement souverainiste. Et c'est un gouvernement qui fera face à une échéance électorale. C'est curieux», a-t-il ironisé.

La ministre n'y voit qu'une demi-victoire

## Un sondeur donne l'heure juste au Parti québécois

Il faut corriger le tir sur certaines questions avant de songer au déclenchement des élections

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

Les députés péquistes ne se sont pas fait dire qu'il n'y aura pas d'élections générales au printemps, mais c'est tout comme. Hier, un sondeur réputé les attendait à leur caucus pour leur faire un exposé qui s'est limité aux forces et aux faiblesses de leur gouvernement sans allusion à l'échéance électorale.

C'est ce qui a filtré de la rencontre qui s'est tenue hier après-midi au Château Mont-Sainte-Anne, à Beaufort. La députation péquiste a écouté le politologue Richard Nadeau, de l'Université de Montréal, brosser un tableau des perspectives s'ouvrant devant une équipe qui entre dans sa quatrième année de pouvoir.

Selon les échos recueillis, l'universitaire n'a pas dévoilé les résultats d'un sondage interne réalisé par le PQ. Il a utilisé les données des coups de sonde effectués ces dernières semaines par les médias.

L'analyse de M. Nadeau suggère au gouvernement Landry de corriger le tir sur certaines questions. Sans surprise, cela vaudrait pour le secteur de la santé, où Bernard Landry a nommé un trio de ministres — François Legault, David Levine et Roger Bertrand — lorsqu'il a remanié son cabinet.

La présentation mettrait en évidence des points de nature à reconforter les élus péquistes. Le taux de satisfaction de la population et la popularité du chef constitueraient des atouts.

Tous les participants sont ressortis avec l'impression que l'appel au peuple n'est pas prévisible avant l'automne. «La fenêtre (électorale) du printemps est "barrée"», a suggéré un ministre. Un autre a indiqué que «le sondeur a donné la température de l'eau» sans donner de date pour plonger.

En fait, aucun échange n'a eu lieu sur la possibilité d'élections générales ou complémentaires. Le dossier des élections «partielles» ne sera abordé par le caucus que ce matin.

En ce moment, six circonscriptions se trouvent sans représentant à l'Assemblée nationale. Pour les comtés d'Anjou, de Viger et de Saguenay, le premier ministre Bernard Landry ne peut attendre plus tard que le 13 mars pour convoquer les citoyens aux urnes.

Trois autres circonscriptions se sont retrouvées orphelines après que leurs députés eurent démissionné avec fracas, mécontents du remaniement ministériel. Il s'agit de Joliette (représenté alors par Guy Chevrette), de Lac-Saint-Jean (Jacques Brassard) et de Vimont (David Cliche). Dans ces cas, le déclenchement des «complémentaires» peut attendre jusqu'en septembre.

## DISCRIMINATION ENVERS DES NOUVELLES MAMANS DU QUÉBEC

# La ministre Stewart promet d'amender la Loi sur l'assurance-emploi

ISABELLE DUCAS  
Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral affirme qu'il pourra éliminer sous peu une clause discriminatoire de la Loi sur l'assurance-emploi qui pénalise des nouvelles mamans québécoises ayant recours au régime de retrait préventif de la province.

«Nous travaillons avec le gouvernement du Québec à ce sujet et je m'attends à une solution rapide», a indiqué hier la ministre du Développement des ressources humaines, Jane Stewart.

M<sup>me</sup> Stewart a été interpellée à la Chambre des communes par le Bloc québécois, qui soutient que la ministre était au courant des problèmes depuis longtemps, mais qu'elle a omis d'agir.

Le député bloquiste Paul Crête avait écrit à Jane Stewart en août dernier pour lui faire part de la situation de plusieurs dizaines de jeunes femmes touchées par les dispositions de la loi.

«Comment la ministre, qui sait depuis plus de six mois que l'assurance-emploi pénalise injustement les femmes enceintes du Québec, peut-elle justifier qu'elle n'ait rien fait pour les aider?» a demandé pour sa part le député Michel Gauthier, du Bloc.

Cette semaine, le Mouvement des chômeuses et des chômeuses de l'Estrie a organisé une conférence de presse à Montréal pour dénoncer cette situation.

L'affaire touche les Québécoises qui travaillent à contrat ou sur appel et qui ont recours au programme de retrait préventif pendant leur grossesse, après avoir touché des prestations d'assurance-emploi.

À cause des règles fédérales, ces femmes doivent écouler presque toute leur période d'admissibilité à l'assurance-emploi pendant leur retrait préventif, en n'obtenant toutefois que des montants ridicules du programme fédéral. Après leur accouchement, elles ne peuvent plus prendre de congé parental parce qu'elles ont épuisé toute leur période de chômage.

Plusieurs jeunes femmes, en colère, ont expliqué qu'elles ont dû retourner travailler très rapidement après leur accouchement ou prendre des congés à leurs frais.

Jane Stewart a souligné aux Communes que ce problème ne touche «qu'une petite minorité de femmes du Québec». «Nous sommes très préoccupés par les impacts sur ces femmes», a-t-elle ajouté aussitôt.

La députée bloquiste Monique Guay a fait remarquer que son parti avait proposé en 1993 des amendements au Code du travail pour corriger la situation et que les libéraux, alors dans l'opposition, avaient appuyé ces changements.

«Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils sont contre!» a-t-elle lancé.



Jane Stewart

### Harricana 2002 Région Québec

Programme du 2 mars 2002

#### Chutes Montmorency

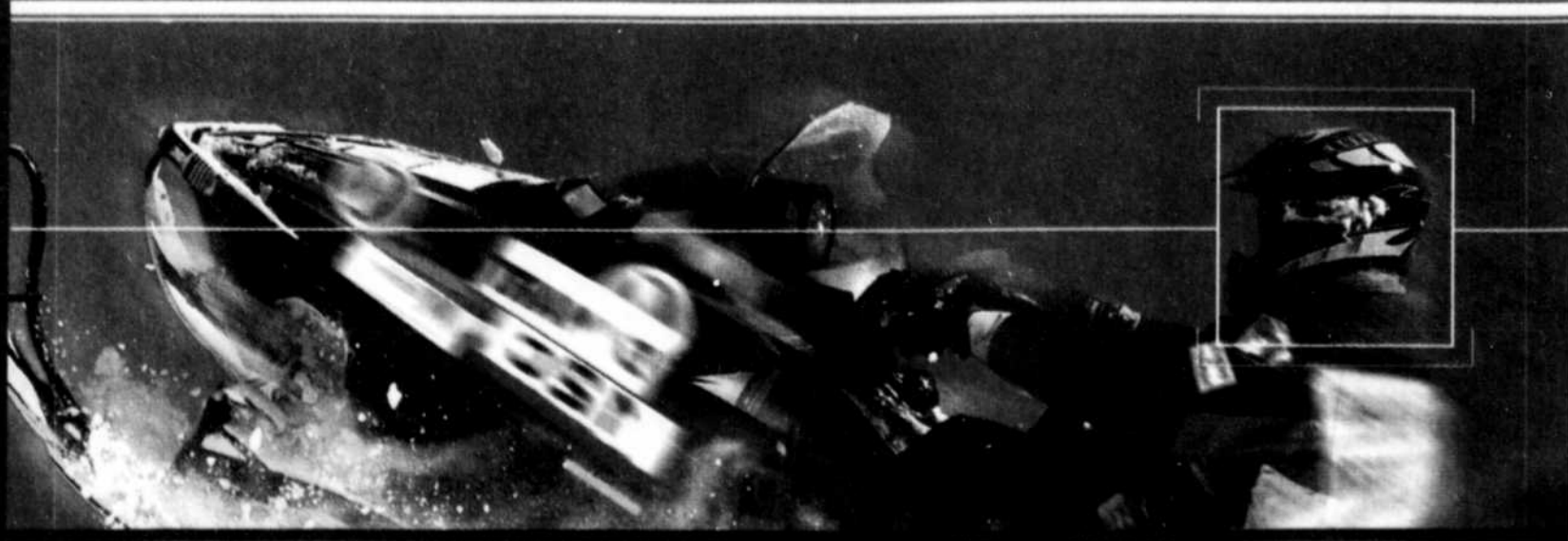
Arrivée des coureurs au pied des chutes de la rivière Montmorency

- 11 h à 16 h
- Activités familiales au site Wendat aménagé aux pieds des chutes
- Dégustation de banick et de saqamité
- Compétitions amicales (jeunes de 8 à 14 ans)
- Jeux traditionnels tir au renard - portage
- Ateliers de dessin traditionnel (enfants de 3 à 7 ans)
- Ateliers de sculpture sur neige (famille)
- Mini randonnée en raquettes
- Stationnement et téléphérique GRATUITS pour cette journée.

#### Place d'Youville

- 16 h
- Exposition d'éléments de la caverne de course à la Place d'Youville
- 21 h
- Patinage au rythme d'Harricana (retransmission sonore simultanée du spectacle se déroulant au Capitole)

## Vivez l'arrivée Harricana 2002



www.harricana.com

Samedi 2 mars 2002  
Spectacle au Capitole

Le Makusham des peuples avec Florent Vollant et La Bottine Souriante  
Réservation sur réseau Billetech (418-694-4444 ou le 1 800 261-9903 • www.billetech.com)



## TRAVAIL DES INFIRMIÈRES

Legault envisage  
des incitatifsNORMAN DELISLE  
Presse canadienne

BEAUPRÉ — Des « incitatifs » pourraient récompenser les infirmières qui accepteraient de travailler la nuit ou les fins de semaine.

Le ministre de la Santé, François Legault, a ouvert la porte à cette possibilité, hier, lors d'une réunion spéciale du Conseil des ministres.

« Lors de la négociation de la prochaine convention collective, il faudra peut-être revoir les incitatifs pour s'assurer qu'on puisse combler les quarts de travail qui sont plus difficiles », a déclaré le ministre Legault.

Il n'a pas précisé la nature des incitatifs auxquels il songeait.

Entre-temps, il faut trouver des aménagements avec les infirmières pour que l'on puisse répondre aux malades qui se présentent dans les hôpitaux, notamment en revoquant l'organisation du travail dans chaque établissement.

« Les gens ne peuvent pas n'être malades que de 9 h à 5 h du lundi au vendredi », a dit le ministre.

M. Legault a d'ailleurs lancé un appel aux dirigeants d'établissements pour que cette recherche de solutions soit faite sur une base locale.

M. Legault a aussi tenté d'amoindrir la portée d'une déclaration faite la veille et qui a irrité la présidente de la Fédération des infirmières, M<sup>me</sup> Jennie Skene.

M. Legault avait déclaré qu'avant 1998, au moment où il était président d'Air Transat, les pilotes n'avaient pas le droit de prendre leurs vacances pendant les deux mois les plus achalandés pour le trafic aérien, en juillet et en août.

Plusieurs en ont conclu que M. Legault s'apprêtait à proposer des mesures pour contrôler les dates de vacances des infirmières. Ce dernier a nié avec la dernière énergie.

Il a dit comprendre les difficultés de la tâche des infirmières, dont beaucoup sont mères de jeunes enfants et doivent effectuer de véritables acrobaties pour joindre vie professionnelle et vie familiale.

« Je comprends que c'est difficile. J'ai moi-même de jeunes enfants et je peux comprendre que c'est difficile de concilier la vie familiale avec le travail de nuit. C'est la responsabilité des dirigeants d'établissements de s'assurer qu'on soit capable de couvrir tous les quarts de travail », a conclu le ministre de l'Éducation.

MONTREAL (PC) — Les enseignants de la province menacent d'accentuer encore leurs moyens de pression pour forcer le gouvernement à en arriver à un règlement dans le dossier de l'équité salariale.

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier, a indiqué hier que ses membres passeront en revue dans quelques semaines le plan d'action mis en vigueur, en novembre, pour faire pression sur Québec.

Le plan révisé pourrait notamment comporter un boycott pur et simple de la réforme, a indiqué hier M<sup>me</sup> Fortier, en confirmant qu'une « intensification » des moyens de pression était à l'étude.

Depuis novembre, les enseignants boycottent les activités parascolaires et le « développement » de la réforme du curriculum. Cette dernière mesure signifie concrètement que les membres de la FSE qui étaient déjà engagés dans la réforme en novembre s'en tiennent strictement à ce qu'ils faisaient à cette époque. Ceux qui n'avaient pas encore entrepris de l'appliquer continuent donc de recourir aux programmes antérieurs.

L'Alliance des professeurs de Mont-

## ÉQUITÉ SALARIALE

Les enseignants accentueront  
leurs moyens de pression

réal, qui constitue l'aile « dure » de la FSE, affirme que plusieurs de ses membres ont déjà commencé à boycotter entièrement la réforme après l'avoir appliquée pendant un certain temps.

« Il n'y a pas eu de résolution officielle en ce sens, mais nous invitons les enseignants qui le veulent à le faire », a indiqué hier le porte-parole de l'Alliance, Yves Parenteau.

Le syndicat songe par ailleurs à ne plus se conformer à l'organisation scolaire prévue par la réforme lors de la prochaine rentrée. Cela signifie concrètement que les enseignants pourraient stopper la formation de classes multi-niveaux ou refuser de suivre, durant les deux années d'un cycle, le même groupe d'élèves.

Plusieurs enseignants ont déposé hier à Montréal devant les bureaux du ministère de l'Éducation leur copie du programme de la réforme pour souligner symboliquement leur insatisfaction face à la position du gouvernement dans le dossier de l'équité salariale.

Le Conseil du Trésor estime que les enseignants réalisent une semaine de travail de 35 heures plutôt que 40 et souhaite conséquemment leur verser 90% du salaire prévu pour les emplois de rang 20. La FSE, en insistant sur le

fardeau additionnel lié à la réforme, réclame plutôt 100% du rang 21. La CSQ s'est entendue, cette semaine, avec le gouvernement sur un nouvel outil de classification des emplois qui permettra, au dire de la FSE, de mieux prendre en compte les caractéristiques propres aux emplois traditionnellement occupés par les femmes et de mieux classer, du même coup, les enseignants.

Il n'est pas question, prévient M<sup>me</sup> Fortier, que ses membres se rallient à ce nouvel exercice de classification avant que la question de la durée du temps de travail ne soit résolue.

OUI À PROLONGATION  
DES CONVENTIONS

La Centrale des syndicats du Québec, la CSQ, accepte l'offre du gouvernement de prolonger les conventions collectives. Environ 400 délégués, réunis à huis clos en conseil général, se sont prononcés hier en faveur de cette proposition. Ils ont toutefois tenu à voter une résolution spécifique voulant que les pourparlers sur l'équité salariale soient intensifiés.

La décision prise hier fera l'objet de discussions dans les assemblées générales des syndicats concernés d'ici le 27 mars prochain.



## Asbestos

1949 — L'année où tout a changé pour Maurice Vaillancourt.

Aux Beaux  
Dimanches 21 h

Scénario : Geneviève Lefebvre • Réalisation : André Melançon



ICI Radio-Canada

## RÉSEAU DE PASSEURS D'IMMIGRANTS ILLÉGAUX

## L'opposition exige de nouveaux formulaires



Malgré les attaques, Denis Coderre n'a pas bronché, répétant que ses fonctionnaires ont bien agi.

ISABELLE RODRIGUE  
Presse canadienne

OTTAWA — L'opposition a incité, hier, le ministre de l'Immigration, Denis Coderre, de changer immédiatement les documents officiels du gouvernement afin d'éviter qu'ils puissent être « recyclés » au profit d'un réseau de passeurs d'immigrants illégaux.

Les partis d'opposition appuyaient leurs demandes sur un article du journal *La Presse* qui révélait, hier, qu'un réseau pakistanais de trafic de personnes se servait de formulaires officiels désignant les résidents permanents — connus sous le vocable technique d'IMM-1000 — pour faire entrer illégalement des immigrants.

Les documents seraient achetés sur le marché noir, au Canada, et revendus en Afghanistan et au Pakistan. Selon les informations obtenues par l'entremise d'un ex-fonctionnaire du ministère de

l'Immigration, le réseau serait actif à Montréal et à Cornwall, en Ontario.

Les formulaires mis en cause doivent peu à peu être retirés de la circulation, à partir de cet été, pour être remplacés graduellement par une carte de résident permanent comportant une photographie du détenteur et des renseignements sur une bande optique. « Les bandits étrangers doivent rire dans leur barbe en pensant à notre « ti-coune » de l'Immigration qui laisse son ministère continuer d'utiliser les mêmes formulaires qui sont disponibles sur le marché noir », a lancé Rahim Jaffer, critique officiel en matière d'immigration, lors de la période de questions aux Communes. Le député de l'Alliance canadienne a invité le ministre à invalider immédiatement les documents.

Malgré les attaques, M. Coderre n'a pas bronché, répétant que ses fonctionnaires ont bien agi et que le gou-

vernement a pris les choses en main pour régler ce problème.

« Nous avons agi, et lorsqu'il y a eu des problèmes concernant la documentation des formulaires IMM-1000, nous avons fait les vérifications. (...) Nous sommes très conscients du problème », a admis M. Coderre. Ce dernier a tenu à rappeler que les formulaires volés il y a quelque temps aux États-Unis et en Asie avaient été récupérés et ne peuvent être mis en cause dans cette nouvelle affaire.

Aux demandes insistantes de la coalition PC-RD qui exige une enquête interne sur cette nouvelle affaire, M. Coderre a répondu que la GRC s'occupe de tout. « Quand on parle de passeurs, de passeurs humains, c'est un acte criminel. Ce sont des allégations sérieuses (...) Nous devons être prudents dans la façon dont nous traitons l'information », a-t-il indiqué, soulevant des doutes sur les informations véhiculées.

L'ex-fonctionnaire à l'origine des informations, Valeriu Diaconescu, était parmi les fonctionnaires qui avaient rendu publique, en janvier dernier, l'admission au pays de faux touristes tunisiens qui s'étaient par la suite évaporés dans la nature. Dans l'article de *La Presse*, l'ex-fonctionnaire d'Immigration Canada soutient que des employés du ministère ont refusé de mener une enquête après avoir été mis au courant de l'existence du réseau.

« Nous devons être prudents dans la façon dont nous traitons les faits (...) Mais toutes les allégations sont analysées sérieusement », s'est contenté de répondre le ministre de l'Immigration lorsqu'interrogé sur cet aspect.

M. Coderre n'a pas voulu préciser, par ailleurs, quand l'enquête de la GRC a commencé, qui l'a amorcée, ni combien de personnes auraient pu entrer au Canada par l'entremise du réseau illégal.

# Papillons en fête

4<sup>e</sup> édition



Plus de 5000 papillons

Plus de 60 espèces différentes

Du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril 2002

De 9 h à 16 h 30 tous les jours

Centre Jardin Hamel  
de L'Ancienne-Lorette

6029, boulevard Hamel, L'Ancienne-Lorette

5 ans et moins GRATUIT

Enfants [6 à 11 ans] 2,50 \$\*

Adultes [12 ans et plus] 5,75 \$\*

\* Taxes incluses



centre jardin  
HAMEL

TVR

LE SOLEIL

SALEM 103

## La Commission Romanow demandera plus d'argent pour la santé

ISABELLE DUCAS  
Presse canadienne

OTTAWA — Le rapport de la Commission sur l'avenir des soins de santé devrait demander au gouvernement fédéral d'augmenter ses paiements aux provinces pour le financement de la santé, selon le Bloc québécois.

Mais, du même souffle, le député bloquiste Réal Ménard prévient le président de la commission, Roy Romanow, que les conclusions générales de son rapport n'auront pas beaucoup de légitimité aux yeux des provinces puisque plusieurs d'entre elles ont déjà mené leurs propres études sur le système de santé.

Tout de même, M. Romanow doit être un « allié des premiers ministres provinciaux », et non « un outil servile du gouvernement fédéral », a dit le député Ménard, hier, alors que le président de la Commission royale comparait devant le comité parlementaire de la Santé.

Le gouvernement du Québec dénonce depuis longtemps ce qu'il considère comme un transfert insuffisant de fonds fédéraux vers les provinces pour les soins de santé. Ottawa ne fournit plus que 14 % du financement de la santé, dit Québec. Le gouvernement fédéral soutient que c'est plutôt 32 %, en tenant compte des points d'impôt qui ont déjà été transférés d'Ottawa vers les provinces.

Roy Romanow affirme que la ques-

tion du financement des soins de santé sera au cœur de son rapport, dont le dépôt est prévu à l'automne. Une étude indépendante a été commandée à ce sujet, a-t-il révélé.

« L'argent sera un élément central de l'étude, a-t-il expliqué. Mais avant que l'on ne décide quels montants on doit consacrer à la santé et quel sera le partage, entre le public et le privé ou entre le fédéral et les provinces, il faut savoir quelle maison on construit. Et ensuite, on saura combien elle va coûter et on pourra décider qui paie combien. »

Réal Ménard soutient que les provinces savent déjà que le gouvernement fédéral ne met pas assez d'argent dans les soins de santé.

Dans les années 60, rappelle le député, Ottawa s'était engagé à payer 50 % des coûts du système de santé. « Est-ce que vous ne trouvez pas que c'est un peu effronté de la part du fédéral de mettre sur pied une commission pour trouver des solutions aux problèmes du système de santé, alors qu'il ne respecte même pas ses engagements financiers? » a demandé le député bloquiste à Roy Romanow. Toutes les provinces demandent une augmentation du financement fédéral, alors je compte sur vous pour ramener à l'ordre le gouvernement fédéral. »

M. Romanow a répondu qu'il comprenait le point de vue des provinces, mais qu'il devait également tenir compte de la vision du gouvernement fédéral.

Les provinces savent déjà qu'il manque de fonds

## La question des sexes rattrape Jean Chrétien

OTTAWA (PC) — La question de la présence féminine au sein du caucus fédéral a refait surface, mercredi, lorsque Maria Minna, ancienne ministre de cabinet de la région de Toronto, a vivement reproché au premier ministre son manque de soutien, dans une lettre adressée au caucus féminin du Parti libéral, a rapporté le *Toronto Star*.

Selon le quotidien torontois, M<sup>me</sup> Minna accuse tout particulièrement M. Chrétien de l'avoir muselée quand elle a tenté de se défendre vis-à-vis d'une accusation d'irrégularités électorales, avant de la priver de son poste au sein du cabinet.

Des collègues libéraux ayant lu la lettre transmise mercredi n'ont que peu soutenu l'ancienne ministre de la Coopération internationale. « Tout le monde dans cette ville a le sentiment d'être traité injustement, a affirmé l'un d'eux au *Star*. J'ai déjà ma part de

problèmes. » Dans sa lettre, M<sup>me</sup> Minna assure être innocente de l'accusation d'avoir voté illégalement dans la mauvaise circonscription afin de venir en aide à une connaissance, lors d'une élection partielle ayant eu lieu dans les environs de Toronto.

Elle se plaint également du fait que le conseiller aux questions éthiques de M. Chrétien, Howard Wilson, ait mis un terme à une enquête à son sujet, après qu'elle eut été écartée du cabinet, au début de l'année.

M<sup>me</sup> Minna est l'une des deux femmes — l'autre étant la secrétaire d'État Hedy Fry — ayant fait les frais de l'important remaniement ministériel auquel le premier ministre a procédé, le 15 janvier.

Depuis, le débat fait rage parmi les cercles libéraux quant à la faible présence féminine au sein des différents cabinets Chrétien.

## Une loi ne suffit pas pour les autochtones

■ OTTAWA — Des amendements à la Loi sur les Indiens n'aideront pas à améliorer les conditions de vie épouvantables qui sévissent dans les réserves, a déclaré, hier, le chef des Premières Nations, Matthew Coon Come. « Je me mets à la place d'un père de famille qui tente d'éduquer son enfant dans une communauté où il n'y a pas de travail, vivant dans des maisons sans chauffage où la drogue, l'essence et les solvants représentent les seules possibilités d'évasion, a déclaré le chef Coon Come. Que répondra-t-il à son fils qui lui demandera: « papa, est-ce que ce sera mieux demain? »

Je ne veux pas qu'il lui réponde: « ne t'inquiète pas. Le gouvernement travaille à élaborer de nouvelles règles pour établir notre statut juridique. Il discute l'adoption de règlements ». » Matthew Coon Come a comparu, hier, devant le Comité des communes sur les Affaires indiennes. Selon lui, tout ce tripotage autour d'une loi qu'il a qualifiée de « paternaliste » ne fait que reléguer à l'arrière-plan les besoins pressants des autochtones. Son groupe est engagé depuis plus d'un an dans une bataille avec le ministre des Affaires indiennes Robert Nault. (PC)

## LE MONDE

Enron: revers pour la  
Maison-Blanche

■ WASHINGTON — Double revers judiciaire pour la Maison-Blanche dans l'affaire Enron, qui refuse de divulguer les conversations confidentielles du vice-président Dick Cheney alors qu'il dirigeait un comité de travail sur la politique énergétique. Le juge de district Emmet Sullivan estime d'une part que le gouvernement « tourne en rond » dans cette histoire. Un autre juge de district, Paul Friedman, a lui aussi répudié l'argumentaire de la Maison-Blanche. Les deux juges se prononçaient sur des plaintes logées par le groupe *Judicial Watch*. La Maison-Blanche refuse d'identifier les hommes d'affaires et les lobbyistes consultés par le vice-président quand il œuvrait sur la formulation de la politique énergétique des É.-U. Ces commentaires font suite à l'intervention d'un autre juge de district, Gladys Kessler, qui a donné jusqu'au 15 mars au département de l'Énergie pour publier les documents sur cette affaire qui sont sous son contrôle. (AP)

## Journée des plus meurtrières au M.-O.

Quatorze morts dans les camps de réfugiés de Cisjordanie

NAPLOUSE (Cisjordanie), 28 fév (AFP) - Treize Palestiniens et un militaire israélien ont été tués et 135 Palestiniens blessés dans la vaste opération lancée jeudi par l'armée israélienne dans deux camps de réfugiés du nord de la Cisjordanie et qui était toujours en cours jeudi soir.

Des unités d'infanterie israéliennes appuyées par des dizaines de blindés opèrent depuis hier dans les camps de réfugiés palestiniens de Balata, à Naplouse (20 000 habitants), et de Jénine (18 000 habitants), au nord de la Cisjordanie.

L'armée israélienne a affirmé dans la soirée avoir pris le contrôle de Balata, où cinq Palestiniens et un militaire israélien ont été tués, et 135 Palestiniens blessés.

Six policiers palestiniens et un civil de 64 ans ont en outre été tués dans le secteur de Jénine.

Face à cette nouvelle escalade de la violence, les États-Unis ont pressé Israël de faire preuve de « la plus grande retenue » dans son interven-

tion militaire, pour épargner la population civile.

Les violences se sont étendues dans la soirée au secteur de Bethléem, où plusieurs positions israéliennes ont essuyé des tirs palestiniens, alors que le quartier de colonisation juif de Gilo, dans le secteur oriental de Jérusalem annexé, a essuyé un tir de mortier et des tirs d'armes d'automatique, faisant deux blessés israéliens.

## BASES TERRORISTES

En début de soirée, des hélicoptères israéliens ont ouvert le feu sur le camp de réfugiés d'Aïda, à Bethléem, ainsi que sur la localité proche de Beit Jala, en Cisjordanie.

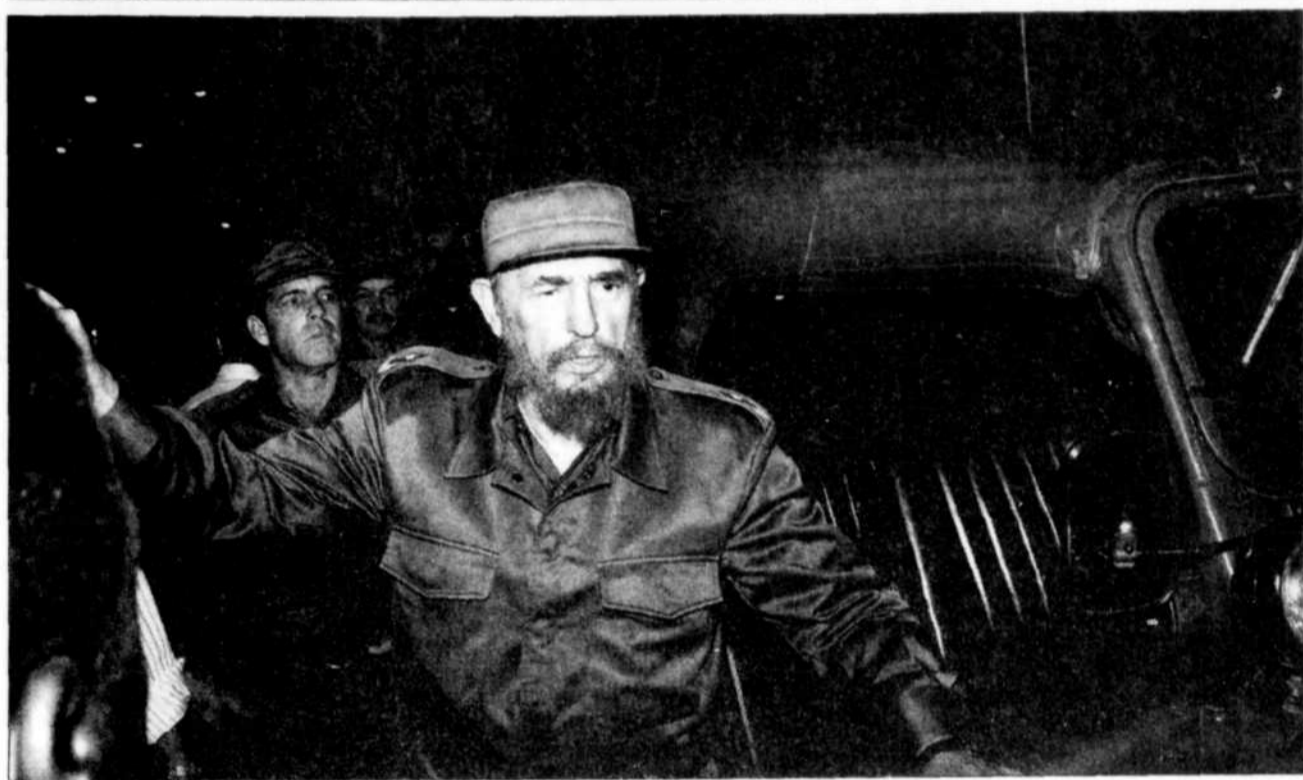
« L'agression israélienne ne réussira pas à mettre notre peuple à genoux (...). Face à l'occupation israélienne, ses chars et ses hélicoptères, notre peuple a le droit de défendre ses terres et son existence », a affirmé la direction palesti-

nienne dans un communiqué à Gaza.

Un porte-parole militaire israélien a affirmé pour sa part que les camps de réfugiés étaient devenus des « bases arrière pour des groupes terroristes qui ont tué des dizaines de citoyens israéliens ».

Sur le plan diplomatique, l'initiative de paix saoudienne qui prévoit une normalisation des relations entre les pays arabes et Israël en échange d'un retrait israélien des territoires de Cisjordanie et Gaza, y compris de Jérusalem-Est, continuait de faire son chemin.

Les États-Unis, qui souhaitent encore voir ce projet « s'étoffer », ont dépêché pour une visite éclair d'une journée jeudi à Ryad leur principal diplomate responsable du dossier, le secrétaire d'État adjoint chargé du Proche-Orient William Burns, pour des entretiens avec le prince héritier Abdullah ben Abdel Aziz, auteur de ces propositions.



Le président cubain Fidel Castro a pris la chose suffisamment au sérieux pour se rendre lui-même, mercredi soir en personne, vers l'ambassade du Mexique où il est resté une vingtaine de minutes. Il s'agit en effet de l'incident le plus sérieux depuis l'invasion massive de l'ambassade du Pérou en 1980 par des milliers de Cubains désireux de quitter l'île. La crise avait précipité l'exode de 125 000 Cubains qui avaient gagné les côtes de Floride.

Mexico et La Havane  
marchent sur des œufs

L'ambassade mexicaine à Cuba occupée par des opposants

MEXICO (AFP) — Le Mexique a engagé hier soir de délicates négociations avec le gouvernement cubain, avec lequel il entretient de bonnes relations, pour trouver la meilleure issue possible à l'entrée en force la veille de 21 jeunes Cubains dans les locaux de son ambassade à La Havane.

« Les occupants ne courent pas de risque et on leur demandera de quitter les locaux sans problème pour personne », a déclaré la porte-parole du mi-

nistère des Affaires étrangères, Gloria Abella.

Elle a souligné qu'aucun « délai » n'avait été donné aux occupants pour sortir de l'ambassade et que « la force ne serait pas utilisée ».

Les deux pays s'étaient déjà accordés à dénoncer dès hier matin la « provocation » que constituait cet incident de la part d'éléments anticas-tristes de Miami.

Le ministère des Affaires étrangères a encore précisé que les jeunes gens,

dont 3 mineurs, de sexe masculin, n'avaient pas demandé l'asile politique et étaient des chômeurs poussés par des motifs économiques.

Cette affaire a très vite pris une grande ampleur, les États-Unis ayant aussitôt souligné que « l'absence de démocratie à Cuba expliquait l'action du groupe de jeunes Cubains ».

Les États-Unis avaient eux-mêmes accepté d'accueillir 125 000 Cubains qui avaient occupé l'ambassade du Pérou à La Havane en 1980.

L'OTAN  
avertit l'Irak

SOFIA (d'après AFP) — Le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, a à son tour menacé hier à Sofia le président Saddam Hussein d'une « réaction internationale » si l'Irak donnait asile à des membres du réseau terroriste al-Qaïda d'Oussama ben Laden.

Le président « Saddam (Hussein) doit savoir qu'il y aura une réaction internationale s'il donne asile à al Qaïda ou à Oussama ben Laden », a-t-il déclaré après ses entretiens avec le président bulgare, Gueorgui Parvanov.

Cette mise en garde a été lancée alors que les rumeurs sur une action militaire contre l'Irak se multiplient. Presque au même moment à Londres, le premier ministre britannique, Tony Blair, affirmait que l'Irak continuait de produire des armes de destruction massive, constituant ainsi une grave menace, et s'interrogeait sur les « actions » à entreprendre.

Dimanche, l'hebdomadaire *The Observer*, citant un haut responsable de Downing Street, avait rapporté qu'un sommet américano-britannique aurait lieu à Washington en avril pour mettre au point « la seconde phase de la guerre contre le terrorisme » avec « l'action contre l'Irak » comme priorité. Le journal affirmait que cette rencontre aurait pour but de « finaliser les détails d'une action militaire pour renverser Saddam Hussein ».

À Sofia, Lord Robertson a cependant déclaré qu'il « ne savait rien d'une action militaire contre l'Irak ». « Ce n'est pas la peine d'entrer dans un débat d'hypothèses », a-t-il dit en coupant court aux questions des journalistes.

Les services du 10, Downing Street, ont refusé de commenter les projets de voyage de Tony Blair.

Les É.-U. souhaitent pour l'instant organiser une conférence de l'opposition irakienne à Saddam Hussein, qui réunira 200 officiers dissidents, dans le cadre de sa tentative de renverser le régime de Bagdad, ont indiqué hier des responsables américains.

## INITIATIVE HISTORIQUE

Cette initiative a été qualifiée par le porte-parole du Congrès national irakien (INC) Charif Ali ben al-Hussein de « plus grande conférence d'officiers de l'opposition à la dictature de Saddam Hussein jamais réunie ».

« Nous sommes en tout état de cause impliqués » dans les préparatifs de cette conférence, a indiqué un responsable du département d'État sous couvert de l'anonymat.

Prudent, il n'a pas confirmé que les États-Unis jouaient un rôle logistique et financier dans l'organisation de la réunion.

Selon M. ben al-Hussein, la réunion aura plusieurs objectifs : « mobiliser les officiers irakiens, les réunir avec l'opposition démocratique irakienne, élaborer un plan d'action pour affronter le régime de Saddam et renforcer le principe important du contrôle de l'armée par un gouvernement à venir élu démocratiquement ».

Les É.-U. ont aussi accepté le principe de financer la construction d'une radio émettant dans les régions peuplées par les Kurdes, dans le nord de l'Irak et en Iran pour permettre à cette frange de la population de porter leur message d'opposition à Saddam Hussein. Le site de l'émetteur n'a pas encore été choisi. « Je ne pense pas si quelqu'un est disposé à l'accueillir », a indiqué un responsable américain.

## INDE

Musulmans et hindous  
sur un pied de guerre

AHMEDABAD, Inde (AFP) — Dix-huit musulmans ont été brûlés vifs par des hindous hier à Ahmedabad, capitale de l'État du Gujarat, dans l'ouest de l'Inde, où l'attaque d'un train a provoqué de graves tensions entre les deux communautés, a annoncé un responsable de la police. Quelque 118 personnes au moins ont péri dans l'ensemble des émeutes.

Ces violences ont eu lieu dans le quartier de Chamanpura dont les habitants sont musulmans en majorité, a précisé le commissaire P.C. Pandey, estimant que le bilan des victimes « pourrait être encore plus élevé ».

L'attaque sanglante d'un train transportant des militants hindous, dans laquelle 58 personnes avaient trouvé la mort mercredi, a déclenché des affrontements entre hindous et musulmans dans l'ensemble du Gujarat, qui ont fait 20 morts et 18 blessés, sans compter les dernières victimes.

Le couvre-feu a été imposé à Ahmedabad, où 6000 policiers sont déployés, et à Baroda, autre ville de la région.

Le train attaqué mercredi par des musulmans ramenait des hindous d'Ayodhya, État de l'Uttar Pradesh, nord, où des milliers d'extrémistes sont rassemblés pour construire un temple sur le site d'une mosquée. Cet édifice du XVI<sup>e</sup> siècle avait été rasé en 1992 par des fanatiques hindous. Des violences intercommunautaires avaient suivi, faisant 2000 morts.

Des opérations de ratissage ont été menées toute la nuit à Godhra, où s'est produite l'attaque du train.

Selon la police et des témoins, des milliers de musulmans ont entouré le train à la sortie de Godhra à coups de pierres, de barres de fer et de sabres et ont mis le feu aux wagons avec du kérosène.

Le premier ministre du Gujarat, Narendra Modi, a déclaré que « selon les informations dont nous disposons, l'attaque ne s'est pas produite sur un coup de tête, mais a été planifiée ».

Par crainte de nouvelles violences, le premier ministre indien, Atal Behari Vajpayee, a reporté le voyage qu'il devait effectuer en Australie pour assister au sommet des chefs de gouvernement du Commonwealth.

Il a appelé à la paix tout en étant invité à en faire plus par l'opposition.

Mais son parti, le BJP, une formation nationaliste hindoue, est historiquement lié au mouvement d'Ayodhya et proche du Vishwa Hindu Parishad (VHP, Conseil hindou mondial), l'organisation d'extrême droite qui a promis de bâtir le temple.

Les autorités tentent d'empêcher un nouvel afflux de militants. 15 000 hindous déjà présents ont promis de commencer la construction le 15 mars.

« Quoi qu'ils fassent, nos partisans trouveront le chemin d'Ayodhya et iront même jusqu'à sacrifier leurs vies pour bâtir le temple », a dit Mahant Ram Chandar Paramhans, un des organisateurs.

Explosion de violence « planifiée » selon le pouvoir

# Karadzic s'échappe

SARAJÉVO (d'après AFP) — La Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie (SFOR) a échoué hier dans sa première tentative officielle d'arrêter l'ancien leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, mais a affirmé sa détermination à arrêter les suspects de crimes de guerre.

Depuis le déploiement de la SFOR en 1995, à l'issue de la guerre en Bosnie, c'est la première fois que la SFOR utilisait de tels moyens pour procéder à l'arrestation d'un suspect inculpé de crimes de guerre par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye.

Inculpé dès 1994 de génocide et de crimes de guerre pour son rôle dans la guerre de Bosnie (1992-95), Radovan Karadzic est l'homme le plus recherché

par le TPI. Il est notamment considéré comme responsable du siège de Sarajevo, qui a duré trois ans et demi et qui a fait plus de 10 000 morts, ainsi que du massacre de Srebrenica, une enclave où près de 7000 civils musulmans ont péri en juillet 1995.

Son arrestation était devenue impérative depuis le début du procès de l'ancien président yougoslave, Slobodan Milosevic, poursuivi lui aussi par le TPI pour génocide en Bosnie et pour les mêmes faits que ceux reprochés à M. Karadzic.

Pour arrêter le suspect, en fuite depuis son inculpation le 14 novembre 1995 dans le massacre de Srebrenica, la SFOR n'a pas lésiné sur les moyens. Elle a isolé pendant quelques heures une zone de 40 km de rayon, près de Foca, ville située à 50 km au sud-est de Sarajevo, dans le sud-est du pays et près de la frontière avec le Monténégro.

Avec l'appui d'hélicoptères et de véhi-

cules blindés, la SFOR — placée sous commandement français dans cette région — a coupé l'eau, l'électricité et le téléphone et interdit tout déplacement de la population dans la zone. Les militaires portaient des cagoules et des tenues de camouflage.

Selon Mladen Ivanic, premier ministre de la Republika Srpska (RS), l'entité serbe de Bosnie où se trouve la zone concernée, des explosifs ont été utilisés au cours de l'opération, mais il n'y a pas eu de blessés. M. Ivanic a protesté contre cette opération sur son territoire sans qu'il en ait été préalablement informé.

La SFOR a publié un communiqué à Sarajevo reconnaissant que Radovan Karadzic « n'avait pas été trouvé » dans la zone visée. L'opération avait été organisée « à la suite de renseignements selon lesquels il se cachait dans un faubourg, proche de la localité de Celebici », précise le texte.

# Milosevic accuse les procureurs d'écouter ses appels téléphoniques

LA HAYE (AFP) — L'ex-président yougoslave, Slobodan Milosevic, jugé pour crimes de guerre par le Tribunal pénal international (TPI), a accusé hier les procureurs d'écouter ses conversations téléphoniques avec ses conseillers juridiques, ce que ceux-ci ont nié.

Affirmant que les questions posées hier matin par l'accusation au témoin Halit Barani, un défenseur des droits de Mitrovica, au Kosovo, qui avait longuement parlé la veille des exactions des forces serbes dans cette ville et ses environs, concernaient des points dont il avait discuté la veille avec ses conseillers, M. Milosevic a estimé qu'il était « du devoir de la Cour d'enquêter » sur cet « abus ».

Le procureur adjoint, Geoffrey Nice, a nié avoir accès aux conversations

téléphoniques de l'accusé, et le juge a traité d'« accusations sans fondement » la plainte de l'ex-président.

Les conversations téléphoniques de M. Milosevic sont effectivement enregistrées pour des raisons de sécurité, ont reconnu les responsables du TPI, mais l'accusation n'a pas accès à ces enregistrements.

Milosevic a croisé le fer hier avec M. Barani, l'accusant de prononcer des « contre vérités extrêmes », de présenter de « faux » documents et d'appartenir à un mouvement « terroriste ».

M. Barani, avait dépeint mercredi les massacres des forces serbes à Mitrovica, détaillant l'expulsion de 80 000 Albanais du Kosovo et produisant une « liste des Albanais à liquider » établie par les Serbes en 1999.

**L'OTAN tente d'arrêter le leader serbe de Bosnie**



## SUR LA BONNE PISTE

Regroupement des stations de ski de fond des régions de Québec, Charlevoix et Chaudière-Appalaches avec la collaboration de l'Unité régionale de Loisir et Sport

www.rssfrq.qc.ca




publireportage

Station touristique du Massif du Sud Buckland - Saint-Philémon

## L'hiver dans le Sud? À 915 mètres d'altitude, certainement!

Le sud? Non merci. La Floride et le Mexique peuvent attendre. Par contre, je viens de découvrir le sud rêvé de tout skieur de fond. Aux limites des municipalités de Saint-Philémon, Saint-Luc et Saint-Magloire, dans le Parc régional du Massif du Sud, à Buckland plus précisément, alors que partout les flocons se comptent au compte-gouttes, le Massif du Sud attend les fondeurs et les skieurs alpins. À 915 mètres au sud de la région de Québec, à 915 mètres d'altitude, les légères précipitations virevoltent et blanchissent le sol, gênées de se cristalliser.

Les sentiers suivent l'abécédaire de A à G auquel un nom a été juxtaposé en complément. De trois et douze kilomètres, il est possible de fouiner en cours de route et d'allonger le parcours jusqu'à un total de 56 kilomètres.

Le sentier A, ou sentier des Mornes, longe en partie la rivière du même nom. À l'inférieur de cette boucle de quatre kilomètres, il est possible de réchauffer les mains des tout-petits au refuge des Mornes. La lettre B indique le sentier du Plateau, maintenant réservé aux raquetteurs où un château farfelu a élu domicile: une forteresse estivale pour les enfants à travers la forêt de feuillus de l'autre côté de la rivière.

Le sentier C, ou sentier du Milieu, met en évidence des ... bras. En effet, le cours d'eau nous est présenté sous dif-

férentes versions: Ruisseau Bras du Sud, Bras du Milieu, Bras du Nord. On prend plaisir à découvrir ces bras tantôt juste après l'amoncellement de conifères, tantôt nichés dans la courbe. Les petits

points qu'ils nous font traverser régulièrement brisent la monotonie et on se surprend déjà à espérer le suivant. Des centaines nous accompagnent, les bouleaux jaunes, et nous redonnent un air de jeunesse. Derrière le refuge du Milieu, une indication est ... alléchante. Le mont Chocolat. Le sentier de raquette du Grand Parcours permet d'atteindre ses 717 mètres d'altitude. Au retour, pour demeurer dans les francises, j'observe une érablière sur tubulure où j'imagine les tuyaux de plastique transportant une sève chocolatée! Hum! Ici et là, des promontoires invitent à délaissier la piste et à observer les particularités du paysage: plans d'eau, escarpements. Une descente enchanteresse nous ramène à la boucle A.

La signalisation conjointe avec le Parc régional du Massif du Sud rappelle que dans cette piste multifonctionnelle, à d'autres saisons, vélos et chevaux ont aussi droit de passage.

Boucle D, sentier de la vallée. Cette section, la plus séduisante, est nichée le long de la rivière du Milieu, sur la petite crête à travers les énormes mérisiers, voisine de la réserve écologique Claude-Melançon où seuls les bipèdes

n'ont pas le droit d'y mettre les ... pieds. Le trio A, C et D totalisent 11,5 kilomètres de relaxation.

Mais l'apogée, c'est le sommet. Déguisé en skieur alpin; tuque, mitaines et duvet, on profite de la remontée mécanique pour atteindre la cime où débute le sentier du Mont-du-Midi: 18 kilomètres où vous vivez les variations de température des quatre saisons: une expérience de haute montagne, d'où sa difficulté plus que pour le dénivelé. À 915 mètres, la vue se raffine et ... la neige est plus sèche. Au départ, six kilomètres de terrain plat permet de demeurer sur le sommet. Redescendu à 800 mètres d'altitude au Col de la Vallée du Milieu, un autre point de vue nous rapproche des oiseaux sur un panorama de 360 degrés. Le Mont Sainte-Anne, le Mont Original et le mont Katadin au Maine figurent parmi les vedettes. Pour voir d'aussi haut, il faudrait se rendre en Gaspésie. Le sentier F, sentier du Versant, est la version "épiciée" du centre. Des plaisirs de pures descentes assaisonnées de courbes poudrées sur six kilomètres, dirigeant au refuge du Versant. Pas besoin d'être expert puisque le parcours est large et bien tracé.

Ne perdez pas le nord, prenez le sud!

### LOCALISATION

Station touristique du Massif du Sud, Buckland. Autoroute 20, sortie 348, route 281 sud, Direction Saint-Philémon. Jonction 216 à droite, direction Buckland, 9 kilomètres.

95 kilomètres de Québec.

### FICHE TECHNIQUE ET SERVICES

56 kilomètres (42 kilomètres linéaires). Chalet d'accueil, 5 refuges. Nuit en refuges. Ski alpin et télémark. Cafétéria. Bar. Salle de fartage. Boutique vente et location. Sentier sur la montagne via la remontée mécanique. Sentier de raquette: 20 kilomètres. Guide de longue randonnée.

### INFORMATION

Pour information: (418) 469-3676. Conditions de ski: (418) 3574. Site internet: www.quebecweb.com/massifdusud

La semaine prochaine: D'ouest en est!

### CHARLESBOURG

#### SKI DE FOND CHARLESBOURG:

Sentiers: 120 km de ski de fond (classique), 18 km de marche sur neige durcie, 10 km de raquette, chalet d'accueil, 2 refuges, restaurant, salle de fartage, location et école de ski. Rens.: 849-9054.

### LAC-BEAUPORT

#### SENTIERS DU MOULIN:

99, chemin du Moulin (sortie 157 du boul. Laurentien, à gauche du centre de ski Le Relais). 148 km dont 39 f., 61 i., 48 d., patin 12 km, raquette 12 km, 5 refuges chauffés. Ski ad.: 8\$ (9\$ fds), 60 ans et étudiants: 6\$, 13 ans et -: gratuit. Raquette: 4\$. Salle de fartage, boutique, location équipement, refuges ou tentes fixes, camping d'hiver, coucher en igloo, resto-bar, salle réception «site amérindien». Info: 849-9652.

### LA MALBAIE

#### MONT GRAND FONDS:

Situé à 90 minutes à l'est de la ville de Québec, le réseau vous propose 160 km de pistes entretenues mécaniquement à l'aide du nouveau BR 180 2002 qui offre des conditions de neige exceptionnelles. Avec un mètre de neige tombé depuis le 15 février, nos conditions sont magnifiques. Informez-vous sur les forfaits ski hébergement en composant le 1 877 665-0095.

### MASSIF DU SUD/BUCKLAND

#### MASSIF DU SUD:

Le paradis du skieur de fond. 56 km de sentiers, 5 refuges chauffés, salle de fartage. Randonnée de 16 km à partir du sommet avec remontée mécanique. Aut. 20, sortie 337, 90 km de Québec. www.quebecweb.com/massifdusud. Info: 418-469-3676.

### MONTMAGNY

#### CENTRE DE PLEIN AIR DE MONTMAGNY INC.:

Via route 283 (sortie 378 route 20), 44 km pas classique, 16 km pas de patin, 7 km raquettes, glissade enfants, observation oiseaux, paysages enchanteurs, chalet accueillant, refuges chauffés du mercredi au dimanche. Tarif add. 7\$ fins sem., 5\$ sur sem., raquettes 3\$. (418) 248-0266.

### MONT-SAINTE-ANNE/ST-FERRÉOL-LES-NEIGES

#### MONT-SAINTE-ANNE / SKI DE FOND:

**LA PLUS BELLE NEIGE!** Maintenant plus de 200 km de sentiers ouverts à chaque jour! Économisez 8\$ à chacune de vos visites avec le Club aXions. Évadez-vous à partir de 69\$ par nuit avec le forfait hébergement et ski à l'AUBERGE DU FONDEUR au cœur des sentiers. Renseignements 827-4561 poste 408 ou www.mont-sainte-anne.com

### PONT-ROUGE

#### CENTRE DE PLEIN AIR DANSEREAU:

Situé en bordure de la rivière Jacques-Cartier, Pont-Rouge vous invite à faire du ski et de la raquette dans un panorama enchanteur. 5\$ adulte, gratuit pour les moins de 12 ans. 418-873-4150.

### QUÉBEC

#### PLAINES D'ABRAHAM:

Offrez-vous la nature au cœur de Québec et skiez gratuitement dans l'un des sites les plus enchanteurs avec vue imprenable sur le fleuve Saint-Laurent. 15 km de pistes (faciles, intermédiaires, de patin), salle de fartage et relais chauffés. État des pistes: (418) 648-4212.

### RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

#### LA FORÊT MONTMORENCY DE L'UNIVERSITÉ LAVAL:

À 65 km au nord de Québec (km 103 sur la route 175 reliant Québec et Chicoutimi) profitez de conditions d'enneigement exceptionnelles. Du lundi au vendredi, à partir de 56\$/jour/personne (3 repas, 1 nuit). Réseau de ski de fond, de raquette, hébergement, restauration, salons avec foyer et refuges disponibles. www.sbf.ulaval.ca/fm-1-418-846-2046.

### STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

#### STATION ÉCOTOURISTIQUE DUCHESNAY:

Nouveau centre de services et nouveau plateau de départ. À 35 min de Québec. 125 km cl., 25 km pas patin. 5 relais chauffés, salle de fartage, location, salle de repas, restauration, hébergement, sentiers pédestres et raquettes, patinoire, cours de ski. Rens: 875-2711 ext. 274 ou 282.

Les conditions de neige sont excellentes au Grand Fonds La Malbaie.

## Grande vente fin de saison JUSQU'À 60% DE RABAIS

ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS



ski de fond



télémark



camping



raquette



escalade



**TAÏGA**  
sports plein air

1200, AVENUE DE GERMAIN-DES-PRÉS, SAINTE-FOY • TÉLÉPHONE : 418.658.2742  
Complexe de l'Hotel Germain des Prés

# LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

## Les douces fâchées contre Legault

Les infirmières digèrent mal la suggestion de ne pas prendre de vacances cet été

LOUISE LEMIEUX  
LLe mieux@lesoleil.com

■ Les infirmières ont bien mal reçu la suggestion du ministre de la Santé, François Legault, de ne pas prendre de vacances en été afin de pallier la pénurie d'infirmières.

«Les infirmières de Saint-Sacrement sont fâchées. Le ministre Legault ne doit pas s'attendre à ce que les infirmières fassent des efforts cet été. Mais qu'il nous offre le salaire des pilotes d'Air Transat et on va s'organiser», a lancé la présidente du syndicat des infirmières de Saint-Sacrement, Joëlle Thiébaud, hier soir, lors de l'assemblée publique du conseil d'administration de la région de la santé.

Les infirmières n'apprécient pas non plus que le ministre interdise aux hôpitaux d'offrir des surcharges aux infirmières pour le travail de nuit et durant les fins de semaine. «Le premier contact avec M. Legault

est brutal», remarque la présidente syndicale.

Interrogé sur la pénurie d'infirmières, mercredi, le ministre de la Santé a suggéré la réorganisation du travail et a déclaré que «quand j'étais président d'Air Transat, les pilotes n'avaient pas le droit de prendre des vacances en juillet et en août».

Trois hôpitaux en lice pour le nouveau TEP

### LOCALISATION DU TEP

Le ministère de la Santé est prêt à payer pour un tomographe à émission de positrons (TEP), pour la région. Cet appareil de dernier cri en matière d'imagerie médicale permet des images précises et en trois dimensions des organes ma-

lades. Il sert en oncologie, en cardiologie, en neurologie. Cette nouvelle technologie est très coûteuse, plus de 8M\$.

Le TEP est composé d'un cyclotron, qui fabrique les isotopes qui seront infiltrés dans le corps du patient, et d'une caméra pour visionner l'organe étudié.

Où installer le TEP? À l'Hôpital Laval pour la cardiologie? À l'Hôtel-Dieu où on se spécialise en oncologie? À l'Enfant-Jésus où sont concentrés les neurochirurgiens?

Mandatée pour faire un choix, la Commission médicale régionale a proposé, hier, d'installer des caméras dans les trois hôpitaux et d'attendre avant de choisir le lieu où construire l'abri blindé pour le cyclotron. Pour compenser l'achat de trois caméras au lieu d'une, la Commission médicale suggère une alliance avec le privé et avec l'Université Laval pour acheter le cyclotron. Le ministère de la Santé doit maintenant se pencher sur la proposition de la Commission médicale régionale que le c.a. a fait sienne hier soir.

## PROCÈS DE GINETTE CONSTANT Le jury évalue trois verdicts possibles

RICHARD HÉNAULT  
RHenaault@lesoleil.com

■ Dès ce matin, à 9 h, les jurés au procès de Ginette Constant commenceront à délibérer pour décider s'ils déclareront la jeune femme de 25 ans coupable de meurtre prémédité, de meurtre non prémédité ou d'homicide involontaire.

Durant près de quatre heures hier après-midi, le juge Gaston Desjardins a donné ses directives aux huit femmes et aux quatre hommes. Tel que prévu, le juge a donné la possibilité de trois verdicts, l'accusée reconnaissant avoir causé la mort de la petite Francesca, deux ans, qui était la fille de son conjoint.

Selon sa version, Ginette Constant n'avait pas l'intention de causer la mort de l'enfant. À l'opposé, la procureure de la Couronne, M<sup>me</sup> Geneviève Lacroix, maintient que la jeune femme avait l'intention de causer la mort et qu'elle avait planifié son geste.

Pour qu'il y ait meurtre, a expliqué le juge aux jurés, il faut la preuve que l'accusée savait et voulait que son geste entraîne la mort ou des lésions corporelles qu'elle savait être de nature à causer la mort.

L'avocat de l'accusée, M<sup>me</sup> Yves Savard, a reconnu que la mort par hypothermie constitue des lésions corporelles. Tout au long du procès commencé il y a plus de deux semaines, Ginette Constant a cependant affirmé qu'elle ignorait que la douche d'eau froide pouvait faire mourir la petite Francesca.

Pour aider les jurés à y voir plus clair, le juge Desjardins a longuement passé en revue les témoignages

entendus au cours des derniers jours. Se sont ajoutées à cette revue les explications sur les notions de droit applicables. Outre les jurés, l'accusée, toujours aussi calme et posée, a certes été l'auditrice la plus attentive et la moins agitée de toutes les personnes présentes.

**L'accusée a certes été l'auditrice la plus attentive et la moins agitée de toutes les personnes présentes**

La jeune femme faisait aussi face à une accusation de voies de fait et à une autre de voies de fait causant des lésions à Francesca à la suite d'une gifflée donnée en octobre 1999, soit deux mois avant la mort de l'enfant, et de coups de ceinture qu'elle lui a infligés en novembre 1999. La défense ayant admis que Ginette Constant a donné la gifflée, le juge Desjardins a ordonné aux jurés de rendre un verdict de culpabilité. Une admission a aussi été faite en ce qui concerne les coups de ceinture, mais M<sup>me</sup> Savard a contesté que des lésions corporelles aient été infligées, de sorte que les jurés n'auront à se prononcer que sur ce point.



Une des résidences perquisitionnées mercredi sur le chemin Pénin à Saint-Jean-Christophe.

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU RELIÉ AUX HELL'S

## Trois suspects courent toujours

ÉLISABETH FLEURY  
EFleury@lesoleil.com

■ Trois individus sont toujours recherchés par les policiers à la suite du démantèlement, mercredi, d'un lucratif réseau de trafic de drogue relié aux Hell's Angels de Québec.

Des mandats d'arrestation pèsent sur un proche des Hell's, José Lord, 32 ans, de même que sur deux relations des Damners Downtown, Alexandre Desrosiers, 21 ans, et François Plante, 20 ans. Les trois hommes seraient tous originaires de la Rive-Sud de Québec.

Tôt mercredi, plus de 400 policiers de la Sûreté du Québec, de la GRC, de la police de Québec et de celle de Lévis, regroupés sous le képi de l'Escouade régionale mixte (ERM), ont pris d'assaut des résidences et des commerces de Québec, de la Rive-Sud, de la Beauce, de Lotbinière et du Bas-Saint-Laurent.

Les policiers ont procédé à l'arrestation de 41 des 44 personnes impliquées dans un important réseau de vente de stupéfiants, qui s'étendait jusqu'au Nouveau-Brunswick et dont les revenus s'élevaient à pas moins de 180 millions \$ par année.

Hier, la SQ a rendu public le bilan des 40 perquisitions effectuées: 1,5 kilo de

cocaïne, d'une valeur de 750 000 \$; équipement de serre hydroponique; 123 000 \$ CAN et 160 \$ US; 20 armes à feu, une arme blanche et deux vestes pare-balles; vêtements et bijoux aux couleurs des Hell's; ordinateurs.

Des 29 individus arrêtés dans la Belle Province, six sont des membres en règle des Hell's. Le Hell's Daniel Hudon, qui a été arrêté mardi soir par les policiers de Paris, ne sera vraisemblablement pas de retour au pays avant quelques mois. «Les policiers ont 45 jours pour faire parvenir aux autorités françaises leur demande d'extradition. Ensuite, les processus judiciaire et ministériel vont suivre leur cours, ce qui peut prendre plusieurs mois», a fait savoir une porte-parole du ministère fédéral de la Justice, Irène Arseneault.

Les 41 personnes arrêtées, qui ont toutes comparu par vidéo-conférence au palais de justice de Québec, mercredi, subiront leur enquête sur remise en liberté lundi. Elles font face à

une foule d'accusations relatives au trafic de stupéfiants, au complot pour trafic, au recel, à la possession de biens criminellement acquis et au gangstérisme. Hier, le procureur de la Couronne dans ce dossier, M<sup>me</sup> Jacques Casgrain, ne pouvait dire si les accusés subiront un procès collectif.

Les têtes dirigeantes du réseau sont accusées d'avoir commandé des activités au profit d'une organisation criminelle en vertu de la nouvelle loi C-24 adoptée en janvier. Si elles sont reconnues coupables, elles sont passibles de la prison à perpétuité.

Sur les 24 membres en règle du chapitre des Hell's de Québec, il n'en reste plus que quatre en liberté. «Il semble qu'un chapitre doit compter au moins six membres en règle pour fonctionner. Il est donc possible que le chapitre de Montréal décide de mettre le chapitre de Québec sous la tutelle d'un autre chapitre. Ça s'est déjà vu au milieu des années 90. Plusieurs membres en règle des Hell's de Québec étaient alors en prison, et le chapitre avait été mis sous tutelle», a rappelé Richard Bourdon, du Service des communications de la SQ.

M. Bourdon croit aussi que cette saignée chez les Hell's de Québec pourrait laisser le champ libre à d'autres organisations criminelles.

**Quantité limitée**

**Secrétaire à dessus relevable en chêne**  
Accessoires en sus  
cour. 379<sup>95</sup>\$  
pour. 299<sup>95</sup>\$

**Matelas 708 spirales continues**  
Garantie 15 ans complet  
10 ans décroissant  
60" cour. 999<sup>95</sup>\$  
54" cour. 899<sup>95</sup>\$  
pour. 599<sup>95</sup>\$

**Mobilier cuisine 5 morceaux**  
Accessoires en sus

cour. 479<sup>95</sup>\$  
pour. 399<sup>95</sup>\$

**MEUBLES EN VRAC**

Sortie Saint-Romuald 218 Nord  
Photos à titre indicatif.  
Lundi au mercredi... 9h à 17h30  
Jeudi et vendredi... 9h à 21h  
Samedi... 9h à 17h  
Dimanche... 11h à 17h  
1996, 3e Rue, Saint-Romuald 839-7550

# Gaudarville attendra son tour pour être mieux desservi par la STCUQ

ROBERT FLEURY

RFleury@lesoleil.com

■ Les demandes répétées des résidents du secteur Champigny et des travailleurs des grandes surfaces de Gaudarville pour une meilleure desserte de la STCUQ ont peut-être fini par se frayer un chemin jusqu'à la Société de transport en commun... mais il est loin d'être acquis, faute de budget, que l'on favorisera ce secteur alors que de nombreux autres sont aussi en attente ailleurs.

Quant aux mégaplexes de cinéma, l'expérience a démontré au Laurentien, puis maintenant à Beauport et à Gaudarville, que leur fréquentation se fait rarement par autobus!

« En ajoutant 4 départs de plus pour chaque jour de semaine et autant le samedi et le dimanche, on croit pouvoir répondre aux préoccupations des citoyens et des travailleurs », affirme le président du conseil de l'arrondissement S, Marcel Corriveau, ainsi que le conseiller indépendant Henry Jenkins exercent également des pressions pour obtenir un meilleur service dans Champigny et Gaudarville. Sauf que la solution devra passer par le comité exécutif et le conseil de Québec...

La STCUQ se dit disposée à ajouter 1165 heures de service de plus à son circuit 93 dans Champigny, ce qui permettrait par le fait même de mieux desservir le secteur Gaudarville par l'ajout de 2 allers et 2 retours de plus par jour, 7 jours sur 7, une facture de 80 000 \$ pour la moins coûteuse de ses hypothèses.

En effet, une desserte aux 60 minutes en tout temps ou un lien avec le terminus Les Saules à chaque heure coûteraient tous deux 425 000 \$.

« Nous n'avons aucune marge de manœuvre dans notre budget », commente M. Shoiry. L'ex-maire de Sillery se dit prêt à soumettre une demande en ce sens au comité exécutif (C.E.) de la Ville

de Québec, mais il croit savoir que le C.E. exigera d'abord un plan d'amélioration globale de la part de la STCUQ et qu'elle établisse ses priorités, ce qu'elle ne pourrait faire avant l'automne.

« Nous ne sommes pas en mesure de le faire actuellement », explique M. Shoiry. Il doute que la STCUQ puisse améliorer la desserte de Gaudarville avant l'an prochain.

Si le conseil de Québec autorise sa demande de budget additionnel, il faudra prévoir trois mois de délai pour permettre « la signature » des chauffeurs. Il est peu probable alors que le nouvel horaire soit en vigueur avant l'automne.

Malgré les pressions exercées par les citoyens et travailleurs du quartier Champigny, la Ville hésiterait à entraver une porte par où s'engouffreraient rapidement de nombreux demandeurs qui réclament, depuis longtemps, une amélioration de service ailleurs.

Dans son document *Desserte du quartier Champigny et du secteur commercial Gaudarville*, la direction de la planification de la STCUQ observe que seul le secteur Champigny a réussi à obtenir un achalandage suffisant pour justifier une amélioration de

la desserte, compte tenu des étudiants des cégeps et de l'université alors que le secteur des cinémas, par ses horaires variables, est peu fréquenté par les usagers des autobus, qu'il s'agisse de travailleurs ou de clients.

## PEU FRÉQUENTÉS

La STCUQ rappelle que quand les cinémas Odéon s'étaient installés au cinéma Laurentien, près de place Lebourgneuf, ses autobus n'étaient fréquentés que par une douzaine d'usagers chaque jour malgré la présence du parcours 60 aux 30 minutes.

« Le secteur commercial du boulevard Clémenceau à Beauport où l'on retrouve également un cinéma récemment installé présente le même portrait avec une trentaine d'usagers par jour dont une dizaine à l'arrêt du cinéma. C'est le parcours 55 qui dessert le secteur avec une fréquence de 30 ou 60 minutes selon la période de la journée », lit-on dans le document.

Autre question que soulève la STCUQ est la suivante : pourquoi privilégier Champigny-Gaudarville comparativement aux autres secteurs qui réclament une augmentation de la fréquence de leurs autobus depuis longtemps d'autant plus qu'elle n'a pas de budget? Les parcours 36 (Montagne des Roches), 12 (dimanche soir), 87, des Couche-tard en général, de l'Express 300 (dans la journée et durant l'été) seraient sur le même pied de priorité que Champigny-Gaudarville.

La société de transport observe qu'elle reçoit également des demandes pour mieux desservir l'est de Beauport, le parc industriel de Charlesbourg, les parcs industriels et technologique de Québec et Sainte-Foy, que les usagers réclament des liens directs pour les Galeries de la Capitale, des plages horaires plus étendues pour les Express de fin de journée et une amélioration de la fréquence en banlieue en dehors des heures de pointe.



Paul Shoiry

# CHUQ La paye ne sera pas retardée... pour l'instant

LOUISE LEMIEUX

LLemieux@lesoleil.com

Devant le tollé de protestations des employés contre le décalage du dépôt de leur paie, le CHUQ fait marche arrière et décrète un moratoire.

La direction a pris cette décision à la suite d'une rencontre avec les syndicats des trois hôpitaux, hier après-midi.

L'hôpital maintient son intention de procéder au décalage de la paie, mais a convenu d'un moratoire, le temps de bien expliquer son projet aux représentants syndicaux.

Ce moratoire ne satisfait pas les employés. Aujourd'hui, les employés de l'Hôtel-Dieu organisent une manifestation devant les bureaux de la direction. Dès 6h30, des tracts seront être distribués aux employés pour les encourager à venir nombreux manifester.

« Tout est maintenu. On ne lâche pas. Parce que c'est juste une suspension. Et nos gens n'en veulent pas du décalage », affirme Yannick Marquis, président du syndicat des employés de soutien de l'Hôtel-Dieu et organisateur de la manif d'aujourd'hui. Il promet même d'autres activités de protestation. Mercredi, les employés de Saint-

François d'Assise ont tenu des assemblées de protestation. De leur côté, les cadres de la direction avaient organisé des rencontres les employés du CHUL, de Saint-François d'Assise et du CHUL, les trois hôpitaux du CHUQ. Chaque assemblée a été très houleuse, et peu d'explications ont pu être données.

Ce décalage du dépôt de la paie, en apparence anodin, cause des casse-tête aux employés qui ont des paiements préautorisés, et qui ont besoin de leur paie pour arriver.

Un jour de retard dans le remboursement d'un prêt à la banque ou à la caisse pop coûte 10 \$.

La direction a annoncé son intention de rembourser les frais occasionnés, mais les employés restent méfiants.

Pour éviter les erreurs sur les paies, l'administration du CHUQ a besoin de plus de temps pour les préparer. D'où le besoin de décaler la paie d'une semaine.

Mais les employés ne veulent rien entendre, accusant même l'employeur de retenir une semaine de paie.

Les autres hôpitaux universitaires du Québec ont procédé à un tel décalage de la paie, mais ils ont offert à leurs employés une avance d'une semaine de salaire.

## SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE

# La rivière Boyer, polluée, mais en voie de guérison

MARC SAINT-PIERRE

mstpierre@lesoleil.com

■ Ce n'est pas demain la veille que les éperlans reviendront dans la rivière Boyer, mais la population de son bassin versant n'en est pas moins à se la réapproprier.

C'est ce qu'a indiqué le président du Groupe d'intervention pour la restauration de la rivière Boyer (GIRB), à l'occasion d'une conférence de presse, à Saint-Charles, hier.

« Ce n'est pas demain qu'il va y avoir à nouveau de l'éperlan dans la rivière. Mais il y a beaucoup de choses que nous avons faites depuis dix ans. Et d'ici quatre ou cinq ans, le nouveau plan d'action que nous avons élaboré va faire bouler de neige et les gens vont se réapproprier la rivière », a affirmé M. Lemieux.

Naguère haut lieu de reproduction de l'éperlan, la Boyer n'a pas accueilli l'ombre de la queue de ce poisson depuis belle lurette, ne serait-ce qu'un pilier d'un pont de l'autoroute Jean-Lesage a été érigé tout juste sur un site de frai important. L'omniprésence des entreprises de production animale a fait le reste. Il y a quatre ou cinq ans, il a été établi que l'eau de la Boyer était mauvaise ou très mauvaise de la tête à l'embouchure.

Mais beaucoup de choses n'en ont pas moins été faites par le GIRB, où siègent à parts égales des représentants des milieux sociaux, environnementaux, municipaux et agricoles. Concertation et sensibilisation d'abord, caractérisation aussi, mais en même temps toute une suite d'initiatives passant le tracé d'un sentier

écologique à Saint-Vallier, l'aménagement d'un bras mort à Saint-Charles, la délimitation d'aires d'abreuvement du bétail, mise en place de brise-vent, revégétalisation, etc.

Cette approche par étapes se retrouve dans le nouveau plan d'action de trois ans du GIRB où se maintient l'objectif de sensibilisation à l'état de la Boyer. « Nous entendons susciter, auprès de la population et des décideurs du bassin versant, un sentiment d'appartenance à la rivière afin de développer et mettre en œuvre des projets de restauration et de mise en valeur », a souligné M. Lemieux, observant que c'est un rôle de catalyseur qu'entend jouer son groupe à ce propos.

Le plan d'action vise aussi à promouvoir des pratiques agricoles davantage respectueuses de l'environnement, notamment en invitant les producteurs qui ne l'ont pas encore fait à joindre des clubs agroenvironnementaux.

Il est aussi question de plein d'activités comme le canotage, l'ornithologie, des écoles vertes, des pique-niques, des randonnées pédestres et à vélo, et même de la pêche.

Il faut d'abord sensibiliser la population

## EN BREF

### Mort accidentelle

■ Le coroner Jean-Marc Picard conclut à une mort violente accidentelle dans le cas du décès de Serge Nolet, cet homme de 56 ans qui a perdu la vie au bar Le Caméléon, dans le quartier Limoilou, après avoir fait une chute dans un escalier. Passablement éméché, il voulait aller à la salle de bain mais il avait ouvert par mégarde la porte menant au sous-sol. On ne met pas en question la responsabilité du propriétaire du bar. Habituellement, la porte du sous-sol est toujours barrée, mais il faut la vérifier car elle ferme mal, écrit le coroner Picard dans son rapport. É.F.

Groupes accompagnés de Dorval. Demandez l'itinéraire de votre choix.

### ITALIE SICILE

17 jours, départ le 2 mai  
21 jours : 19 sept.

### SUD D'ITALIE ET SICILE

Avril / mai et octobre

### La GRÈCE

d'île en île - 4 mai / 15 sept.  
5 jours circuit + 3 jrs dans chaque île  
toutes les visites incluses  
le plus complet, 4\* et 5\*

### La FRANCE

de l'ouest : La Rochelle, Sarlat, Bordeaux, Rocamadour, Mont St-Michel, Cahors  
2 itinéraires, 2 départs : 6 sept. et 14 sept.

Turquie ou Russie, mai à sept.

VOYAGES 514 842-9666  
le Tassili 1 800 453-4295  
Permis du Québec 188892

Recyclage  
fourrure

Pour une fourrure au look actuel, confiez votre fourrure aux artisans en recyclage fourrures de la maison Laliberté, les spécialistes de la fourrure à Québec, depuis 1867.

naturellement, je recycle !

Recyclage et remodelage complet de votre fourrure

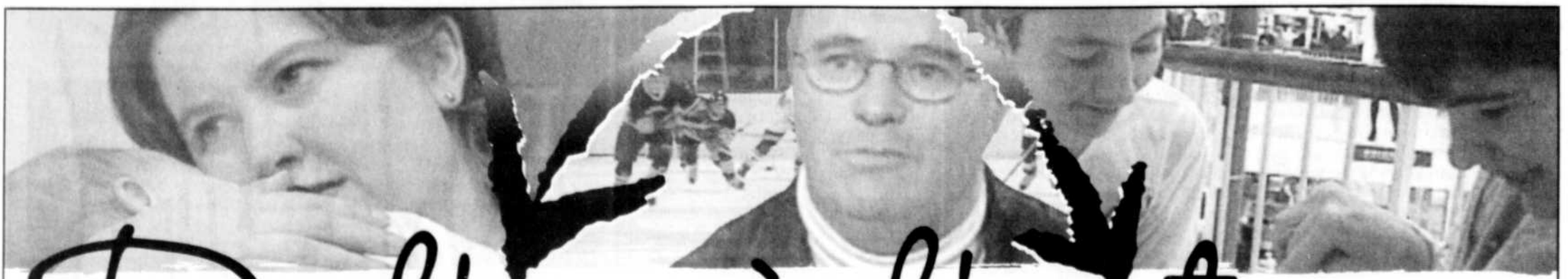
Confection de pelisses et de chapeaux

Réparations fourrure de toutes sortes

Renseignements:  
M. Réjean Lévesque, styliste  
525-4841

**laliberté** depuis 1867

595, rue Saint-Joseph Est, Québec G1K 7L8 525-4841



# De l'un à l'autre

Les bénévoles forment un océan et leurs bienfaits voguent en silence...

De l'un à l'autre, ce sont des jeunes, des aînés, vos parents, vos amis ou vos voisins qui ont trouvé la clé de leur bonheur en s'occupant de celui des autres. Une captivante excursion dans le monde du bénévolat, à compter du samedi 2 mars.

Réalisatrice-coordonnatrice : Françoise Letarte

## Le samedi à 16 h



ICI Radio-Canada  
www.radio-canada.ca/quebec

# L'EST ET LA CÔTE-NORD

PISCICULTURE SAUKEB DE NOUVELLE

## Une entreprise qui ne semble intéresser personne

GILLES GAGNÉ  
Collaboration spéciale

■ NOUVELLE — La députée libérale de Bonaventure, Nathalie Normandeau, déplore l'inaction du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Maxime Arseneau, dans le dossier de la pisciculture Saukeb, de Nouvelle, qui risque le démantèlement dans une semaine.

L'actif de Saukeb sera vendu aux enchères le 8 mars à Carleton par la Financière agricole du Québec, qui a repris légalement les installations à la fin de mai 2001. Les bâtiments et équipements sont évalués à 300 000 \$ aux fins de cette vente, même si 2 millions \$ ont été injectés à Saukeb en 13 ans. La firme n'a jamais pu se départir de sa dette initiale, malgré des périodes de rentabilité.

M<sup>me</sup> Normandeau rappelle au ministre Arseneau qu'il s'était engagé le 14 juin 2001 à être « à l'affût de nouvelles alternatives » afin de relancer la pisciculture.

« Il y a deux solutions qui doivent être explorées, c'est-à-dire travailler à la création d'un centre de recherche, un peu comme le Centre aquacole marin de Grande-Rivière, pour ne pas perdre les compétences développées à Saukeb. Il faut aussi voir s'il n'y a pas moyen de donner suite à la planifica-

tion du CLD d'Avignon, et développer une entreprise satellite dans le domaine aquacole. Ça prend une entreprise-mère, qui donnerait des mandats à Saukeb », explique M<sup>me</sup> Normandeau.

Elle voit aussi les installations de Nouvelle réaliser de l'élevage dans le but d'appuyer le repeuplement de certaines espèces commerciales. « Le ministre peut-il minimalement nous montrer à quelle enseigne il loge, s'il a fait des choses pour assurer l'avenir de Saukeb? », demande la députée.

Au bureau de Maxime Arseneau, on précise que le ministre ne se substituera pas au domaine privé pour relancer Saukeb. « L'État ne peut être promoteur (...) On incite les gens à venir nous voir. Nous avons toujours eu un intérêt pour Saukeb », aborde Frédéric Krikorian, porte-parole du MAPAQ.

L'optimisme quant aux chances de relance semble limité au ministère. « Aucun promoteur n'a déposé de pro-

jet au ministère (...) Nous serions prêts à dire à la Financière agricole du Québec "Étirez le délai au-delà du 8 mars" s'il y avait des promoteurs (...) Le MAPAQ a dépensé de 25 000 à 30 000 \$ pour préparer les installations pour l'hiver », poursuit M. Krikorian.

L'adaptation de Saukeb en centre de recherche ne génère pas d'intérêt particulier au MAPAQ. « On ne sait pas dans quelle mesure ça (les équipements) se prête à ça », note M. Krikorian.

L'ancien président de Saukeb, Paul-Étienne Poirier, croit au contraire que les installations de Saukeb pourraient porter un volet de recherche appliquée en plus de la production commerciale. « Il n'y a pas, au Québec, et peut-être pas au Canada, de recherche appliquée sur les façons de diminuer les risques liés à la génétique des poissons d'élevage. »

M. Poirier assistera à la vente aux enchères du 8 mars, mais il n'est pas question qu'il dépose un projet de relance. « On a fait notre part (...) Ce qu'on espère, c'est que quelqu'un achète et continue l'exploitation, quelqu'un avec de l'argent et un bon plan d'affaires. Les installations seront vendues pour une fraction de leur valeur. C'est une chance de diminuer le risque. »



La route 132 a été fermée une partie de la journée hier, entre Sainte-Flavie et Grosses-Roches. Il était toutefois possible de circuler sur cette artère, dans les limites de la ville de Matane.

40 CM À MATANE

## La tempête fait une victime

Le secteur entre Kamouraska et Grande-Vallée est paralysé

HENRI MICHAUD  
Collaboration spéciale

■ MATANE — Une forte tempête a affecté une partie de l'est du Québec, hier. Des précipitations importantes, poussées par des vents forts, ont paralysé le secteur compris entre Kamouraska et Grande-Vallée, le long du Saint-Laurent, en plus de causer une perte de vie.

Une collision frontale, survenue vers 11 h 40 sur la route 232 à Sainte-Blandine, a coûté la vie à une résidente de l'endroit, Lyne Rioux, 49 ans. Deux personnes ont également été blessées lors de cet accident attribuable à la visibilité nulle. À Gros-Morne, la mauvaise visibilité est à l'origine d'une autre collision frontale, survenue mercredi en début de soirée. Une personne a été sérieusement blessée. Plusieurs accidents et sorties de route ont également été signalés.

La visibilité nulle et le nombre de véhicules abandonnés le long de la chaussée a forcé la fermeture de la 132 durant plus de huit heures, notamment entre Sayabec et Sainte-Flavie, puis entre Sainte-Flavie et Grosses-Roches, à l'est de Matane. Les routes 297 et 232 ont aussi été fermées durant quelques heures.

Les transports en commun ont aussi été perturbés. En avant-midi, Air Alliance a annulé ses départs de l'aéroport de Mont-Joli alors que Orléans Express accusait des retards

sur plusieurs circuits. Même le traversier *Camille Marcoux* est demeuré à quai en raison des forts vents qui soufflaient sur le fleuve.

Plusieurs écoles, organismes, commerces et institutions financières ont fermé leurs portes, notamment dans la Matapédia, à Rimouski, à Matane et à Sainte-Anne-des-Monts. À Matane, à Saint-Tharcissus et à Amqui, des pannes électriques ont privé de courant plus de 1000 abonnés.

Matane et Mont-Joli ont reçu 40 cm de neige printanière. Et des vents de 60 km/h, avec des rafales jusqu'à 100 km/h ont tenté de réduire la visibilité. Les régions de Kamouraska et de Rivière-du-Loup cumulent 25 cm de neige. Entre 10 et 20 cm sont aussi tombés sur la Côte-Nord.

Et, alors que la tempête faisait rage dans le Bas-Saint-Laurent et l'ouest de la Gaspésie, d'autres secteurs, dont Sept-Îles, Gaspé et la Baie-des-Chaleurs, devaient composer avec d'importantes précipitations liquides, quelques flocons et... des percées de soleil.

RIVIÈRE-DU-LOUP

## Ottawa dit non

MARC LAROUCHE  
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Ottawa n'a pas l'intention d'investir dans la construction d'un deuxième aréna à Rivière-du-Loup. C'est du moins l'opinion du secrétaire d'État au Sport amateur, Paul De Villiers, qui a déclaré que son gouvernement n'était pas en mesure d'investir dans les infrastructures pour la présentation des deuxièmes Jeux de la francophonie canadienne.

« Le gouvernement fédéral est fier d'investir un montant de 900 000 \$ pour la tenue des Jeux. Nous sommes contents de voir que le Québec va contribuer aux infrastructures. Le gouvernement du Canada n'est pas en mesure d'investir dans les infrastructures », peut-on lire dans la transcription des débats où M. De Villiers répond à une question du député bloquiste de Châteauguay, M. Robert Lanctôt.

Même si la construction d'une deuxième glace semble compromise, le maire de Rivière-du-Loup, Jean D'Amour, ne lance pas la serviette. « M. De Villiers n'est pas sollicité. Ce n'est pas avec lui que je travaille, alors je ne me formalise pas de cette réponse. Mais la semaine prochaine, si ce dossier n'est pas terminé et réglé, je m'en vais faire un *set-in* avec la presse à Ottawa. »

M. D'Amour et son conseil étaient tellement convaincus d'obtenir les 800 000 \$ du fédéral qu'ils n'ont pas hésité à donner le mandat de réalisation à l'architecte beauceron Paul Baillargeon pour un projet de 3 millions \$ de 2400 sièges. M<sup>me</sup> Louise Harel avait confirmé une aide de 1,7 million \$ en vertu du programme d'infrastructures Québec-municipalités, juste avant de quitter les Affaires municipales.

« De toute ma vie, jamais je n'ai vu une population être à ce point derrière un conseil municipal. Nous avons amassé 800 000 \$ dans le milieu. J'ai déjà dit que je plaçais le gouvernement qui oserait dire non dans ce dossier, et je le maintiens », conclut M. D'Amour. Même si la deuxième glace n'était pas construite, la tenue des Jeux n'est pas remise en question.

## Cochons ou saumons ?

AMQUI — Les projets de méga-porcherie soulèvent plusieurs interrogations dans la Vallée de la Matapédia. Selon les membres du comité Pense (Population engagée dans la sauvegarde de l'environnement), 16 projets, dont ceux de Sayabec et Saint-Léon-le-Grand, seraient déjà sur la table de travail.

« Jusqu'ici, seul le projet de Sayabec (un élevage de 2800 porcs) a été déposé pour la Vallée de la Matapédia, confirme Claude Côté du ministère de l'Environnement. Il a obtenu, de la municipalité, un certificat de conformité. »

Le projet de Saint-Léon (1250 truies pouvant produire près de 30 000 porcelets annuellement), piloté par Purdel et la Coopérative matapédienne, n'a toujours pas été transmis aux instances régionales du MEQ, mais il le sera dans quelques jours, confirme Laval Doucet, dg de la Coop. « Nous comprenons la réaction des gens mais, avec les normes actuelles, il est impossible d'épandre du purin au point de polluer les rivières et les eaux souterraines. »

Par ailleurs, les défenseurs du saumon atlantique mettent le gouvernement du Québec en garde contre la tentation de permettre l'installation de porcherie dans les bassins des grandes rivières à saumon sur le territoire québécois et ils vont jusqu'à menacer de porter le débat sur la scène internationale.

Dans un message adressé aux ministres de l'Environnement André Boisclair, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Maxime Arseneau, et du Tourisme, du Loisir et des Sports, Richard Legendre, la Fédération du saumon atlantique du Québec (FSAQ), les Gestionnaires de rivières à saumon du Québec (GRSQ) et la Fédération du saumon atlantique (FSA-Canada) n'y vont pas par quatre chemins. « Jamais, soutiennent ces organismes, nous n'accepterons qu'une industrie, sous le prétexte d'un droit de produire, vienne mettre en péril une ressource et son habitat. » H.M.

LE BASSIN DE PLONGÉE DE L'INSTITUT MARITIME À RIMOUSKI

## Un centre de formation reconnu

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Le bassin de plongée professionnelle de l'Institut maritime du Québec (IMQ) à Rimouski est devenu en moins de 10 ans le grand centre de formation dans ce domaine au Québec et dans l'est du Canada.

Il sert maintenant à la formation continue de plongeurs professionnels en plus d'être utilisé par les étudiants de l'Institut.

Le projet de récif artificiel au large de Sainte-Luce devrait aussi créer un nouvel achalandage pour cette école, avec le site naturel de l'*Empress of Ireland* constituant ainsi l'un des points de mire de la plongée sous-marine dans le monde.

Hier, un groupe de cinq policiers membres de l'Unité de plongée sous-marine de la Sûreté du Québec (SQ) terminait un perfectionnement de cinq semaines.

« On vient approfondir des notions comme le fonctionnement de l'anatomie humaine, le système circulatoire, l'effet de l'azote dans le sang. On a suivi, par exemple, un cours pour nous montrer comment se sécuriser en amont et en aval d'un barrage », a décrit Yves Michaud, caporal à l'Unité d'urgence de plongée de la section est

avant de procéder à une démonstration dans les eaux du bassin de 15 mètres de longueur doté d'une fosse cylindrique de près de 17 mètres de profondeur et d'un caisson hyperbare.

Rien n'est définitivement acquis dans ce domaine puisque les cinq plongeurs décédés lors d'interventions sur l'*Empress of Ireland* étaient tous des professionnels de haut niveau.

« La plongée sous-marine restera un milieu dangereux parce qu'on finit par oublier en en faisant souvent. Il faut revenir aux notions de base », a ajouté le caporal.

Ce perfectionnement d'une durée de cinq semaines portait, entre autres, sur les dangers reliés à la plongée, les procédures et techniques de décompression et les procédures de plongée en fonction de la réglementation gouvernementale.

La formation des policiers-plongeurs sera ainsi conforme à la future réglementation de la Commission de la san-

té et de la sécurité au travail (CSST).

« La profession de plongeur est en train de se réorganiser dans un métier où il faut de la formation continue au cours d'une carrière », a exprimé Daniel Dion, directeur adjoint à l'IMQ qui offre une attestation d'études collégiales (AEC) en plongée sous-marine professionnelle.

Des plongeurs d'Hydro-Québec sont déjà venus en formation comme ceux travaillant pour le secteur privé dans l'inspection des coques de navire, de structures sous-marines ou dans la construction de barrages.

La SQ compte six plongeurs permanents, soit trois à Québec pour le territoire de l'est de la province et trois autres basés à Montréal pour la partie ouest.

Un technicien en explosif et quelques membres du groupe tactique d'intervention ont reçu la formation de plongeurs depuis le 28 janvier.

Le groupe intervient, par exemples, lors de noyades ou pour la recherche de personnes disparues dans des plans d'eau.

Le plongeur a besoin de formation continue



Avec l'aide de ses instructeurs, un policier de la SQ s'apprête à plonger dans le bassin de l'Institut maritime.

# ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC  
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR  
 Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON  
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

## La puce boite

**S**il le gouvernement du Québec comptait sur la présente consultation publique pour faire tomber les résistances au projet de carte santé à puce, il est loin de son objectif. Le ministre François Legault devra préciser plusieurs éléments et clarifier davantage ses intentions s'il veut vraiment aller de l'avant.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

La majorité des groupes et des individus qui ont défilé jusqu'à maintenant devant la commission parlementaire qui étudie l'avant-projet de loi sur la carte santé, ne se montrent pas très emballés par la carte à microprocesseur. Pire, certains sont carrément inquiets et s'interrogent encore sur les buts recherchés.

Québec a promis à quelques reprises l'implantation de la carte à puce et a dû remettre le projet dans ses cartons. Pour mieux vendre l'idée, l'ancien ministre à la Santé, Rémy Trudel, s'était voulu rassurant en décrivant la carte comme un instrument « clinique ». Il semble que seulement le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) la perçoivent ainsi.

Le Collège des médecins, l'Ordre des pharmaciens du Québec, la Fédération des médecins résidents du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec doutent pour leur part de l'utilité clinique de la carte santé telle que proposée dans l'avant-projet de loi. La Fédération des médecins spécialistes du Québec, qui suggère pourtant à M. Legault de foncer, pose néanmoins certaines conditions. Le ministre manque sérieusement d'appui. Entre leurs « bons médecins », les politiciens et les fonctionnaires, la population aura tendance à croire la parole des premiers.

Certains tenteront de réduire la réticence des professionnels à une question de gros sous. Ils croient que les médecins seraient plus ouverts à la carte à puce si l'État assumait entièrement l'informatisation de leurs cliniques. C'est trop simple et trop réducteur. Les cartes à puce ont connu des expériences plus ou moins positives en Europe. Des projets ont été abandonnés en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. La fiabilité des données était en cause, et non l'argent. De façon dont est conçu l'avant-projet de loi, rien ne garantit que la carte québécoise permettra un meilleur maillage professionnel et améliorera les soins de santé. Si en plus la confidentialité des données n'est pas assurée...

Les acteurs du réseau, mais aussi plusieurs citoyens, ont d'autres priorités. Devant les besoins urgents à combler dans les hôpitaux et les CLSC, il apparaît de plus en plus douteux pour plusieurs d'investir massivement dans une carte dont on ne peut mesurer l'efficacité. Confrontées quotidiennement à des ressources insuffisantes, à des équipements désuets, les préoccupations des praticiens sont plus terre à terre.

Le ministre Legault a reproché aux jeunes porte-parole de la Fédération des médecins résidents du Québec de ne pas saisir l'importance d'un système d'informatisation en 2002. « On dirait que ce sont des comptables qui sont devant nous, pas des médecins », s'est plaint le ministre. Justement M. Legault, ce sont des médecins, et ils sont formés pour soigner. Ils n'ont aucune envie que la carte à puce les transforme en comptables et en contrôleurs pour votre ministère et la RAMQ.

## Digne d'un palais

**A** première vue, la subvention de 15 millions\$ qu'octroieraient les gouvernements pour rajeunir le Palais Montcalm peut paraître exagérée et soulever des interrogations. Certains pourraient croire en effet qu'il s'agit d'une façon déloyale de compétitionner les autres salles de spectacles de la région. Mais ils auraient tort de voir les choses de cette façon.



Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com

D'abord, le Palais Montcalm profitera de cet investissement pour se donner une vocation spécifique de maison de la musique classique, ce qui comblera une lacune dans la région. La salle de spectacles compte sur les Violons du Roy et d'autres ensembles de musique classique pour meubler environ 75% de sa programmation.

Les spectacles de variétés ne devraient donc représenter que le quart des activités du Palais. Juste assez pour accueillir les débordements provenant des compétiteurs, et offrir une alternative aux artistes et au public sans nuire au succès des autres boîtes. Même le Capitole se réjouit de cette nouvelle, puisque les améliorations apportées au Palais Montcalm contribueront à dynamiser davantage la place D'Youville.

D'autre part, les gouvernements provincial et municipal avaient le devoir moral d'aider le Palais Montcalm à mieux encaisser le poids des années. Il aurait été inacceptable qu'on laisse à l'abandon cet édifice qui fait partie du patrimoine de la capitale depuis le début des années 30. Sans compter que l'immeuble est situé au cœur du Vieux-Québec et doit donc pouvoir soutenir sans gêne le regard des touristes du monde entier.

Ceci dit, la direction du Palais Montcalm et la Ville de Québec ont maintenant un défi à relever : celui de mieux gérer cette salle afin d'éviter les déficits importants qui ont d'ailleurs été dénoncés par le vérificateur de la Ville, en décembre dernier. Après avoir investi autant d'argent dans la réfection de l'édifice, les contribuables ne devraient plus avoir à payer pour pallier les conséquences d'une gestion déficiente.



### CARREFOUR DES LECTEURS

#### Faire face à la mort chaque jour

Et si on mettait une croix à chaque mort sur la 185. Ce serait un peu comme de traverser un cimetière!

Je suis originaire d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, et j'étudie à Rivière-du-Loup en graphisme. Ce matin, je me préparais à prendre l'autobus pour aller passer la fin de semaine chez mes parents.

Arrivée à l'arrêt, je suis montée dans l'autobus. Un jeune garçon est venu s'asseoir à mes côtés. Je lui ai offert le bord de la fenêtre pour être gentille. Le chauffeur a annoncé le départ et nous nous sommes dirigés vers l'autoroute.

Soudain, l'enfant prénommé Gabriel en regardant dehors m'a demandé. Est-ce celle-ci la route des morts? Je lui ai demandé comment il savait. Il m'a avoué avoir regardé les nouvelles à la télé. Je suis restée surprise. Au même moment, j'ai senti en lui une grande peine.

Pendant tout le voyage, il est resté là à regarder le paysage et à compter à voix basse 83, 84, 85 jusqu'à 90. Cet enfant devait avoir 5 ou 6 ans pas plus...

J'ai senti qu'en dépit de son âge cet enfant avait vécu une grande peine et comprenait l'importance d'une autoroute à quatre voies dans ce secteur.

Quand nous sommes arrivés à Edmundston, ce petit ange m'a souri, puis il s'est volatilisé pour aller protéger ceux qui comme lui ont perdu la vie sur la 185. Ce message s'adresse à tous ceux qui utilisent cette route ou qui connaissent des gens qui la fréquentent. Nous sommes tenus d'augmenter les moyens de pression sur le gouvernement afin de diminuer le nombre grandissant de victimes de la 185.

Ce message est important et pourrait changer les choses. Donnons-nous la main pour venir à bout de toutes ces victimes de la route... Peut-être qu'ensemble nous pourrions voir enfin l'accomplissement de cette autoroute à quatre voies si attendue de nous tous.

Merci à l'avance pour moi-même et pour tous ceux qui ont à faire face à la mort chaque jour!

Manon Albert  
Edmundston  
Nouveau-Brunswick

#### Un avenir sentimental équilibré

Je viens par la présente vous dire que je suis entièrement d'accord avec la lettre de M<sup>me</sup> Madeleine Bousquet, datée du 21 février 2002 (*La sexualité chez les jeunes*, p. A 18).

Le slogan *L'amour ça se protège* m'a toujours choquée. Je crois que ce n'est pas ainsi que nous allons offrir à notre jeunesse un avenir sentimental équilibré.

Marthe Brassard-Desbiens  
Clermont

#### La logique de la loi du ministre de la Justice

« L'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir » sur la question de l'adoption des enfants par des homosexuels. Les jeunes de ma famille s'interrogent : « L'intérêt supérieur de l'enfant », est-ce l'intérêt de l'enfant au sens neutre, c'est-à-dire de tous les enfants du Québec? Ou est-ce l'intérêt des enfants d'homosexuels, afin qu'ils cessent de souffrir? Et pour ce qui est des enfants de parents alcooliques qui souffrent eux aussi, ne vaudrait-il pas mieux que tous les pa-

rents québécois soient alcooliques, de sorte que tous les enfants au Québec souffriraient également?

Les enfants handicapés font rire d'eux par certains jeunes. Ceux qui sont plus beaux ou plus intelligents que les autres subissent, eux aussi, les assauts des enfants violents. La souffrance ne fait-elle pas partie de la vie? Et les enfants qui croient en Dieu font face aux railleries de leurs camarades; ne serait-ce pas mieux d'obliger tous les Québécois à croire en Dieu? Cela éviterait peut-être les écueils dans ce débat, la confusion qu'on veut créer et ça dissiperait les ténébreux.

Les lois ne sont pas faites pour imposer à la majorité les caprices des minorités. Pas plus pour étouffer la conscience ou pour soulager ceux ou celles qui sont mal dans leur peau! L'homosexualité n'est pas innée, elle est acquise. N'y aurait-il pas d'autres solutions pour que les enfants de parents homosexuels cessent de souffrir? Les lois ne sont-elles pas des écrans des valeurs d'une société, comme disent les juristes?

Françoise Gravel  
Québec



La manifestation étudiante du 21 février.

#### Journaliste en « flagrant délit de contradiction idéologique »

(À madame Michèle LaFerrière, journaliste, LE SOLEIL)

Qu'il est aisé de perpétuer les grands préjugés! Dans un article, paru dans LE SOLEIL du 22 février 2002, M<sup>me</sup> LaFerrière persiflait la manifestation étudiante qui avait eu lieu le jour précédent. Ce faisant, elle contredisait deux principes à la base de la rigueur journalistique : l'exactitude et l'intégrité.

Voyant l'occasion de faire un jeu de mot, M<sup>me</sup> LaFerrière transformait le simple graffiti d'un manifestant en « saccage » d'une bande d'agressifs révolutionnaires anticapitalistes chaussant des Nike! Bien sûr, j'exagère le caractère sarcastique de l'article, mais hélas trop peu! Pourquoi les revendications de la marche n'ont-elles pas été développées? Comment se fait-il que ses à-côtés secondaires éclipsent son contenu? Les étudiants universitaires et collégiaux qui par milliers ont marché avaient un discours opposé aux préjugés véhiculés par l'article. Nous demandons un réinvestissement massif en éducation et nous sommes contre l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché, contre l'habilitation des cégeps, les AEC qui ne suppo-

sent aucun DEC préalable, les plans de réussite et de diplomation, la rationalisation des programmes et les contrats de performance. Assurément, face à tant de termes techniques, je conçois qu'il soit plus aisé de ne rapporter que la perception populaire du mouvement étudiant, plutôt que de faire l'exercice journalistique de vulgarisation permettant aux citoyens de comprendre les problèmes dans lesquels s'enlise notre système d'éducation.

D'autre part, je réalise qu'il est intéressant de rapporter un débat entre élève et professeur sur les revendications de cette marche. Cependant, que la journaliste n'ait retenu d'une longue discussion sur l'avenir de notre système d'éducation que la marque de mes souliers, en m'accusant de « flagrante contradiction idéologique », plutôt que de faire la synthèse des deux argumentaires, je trouve cela regrettable.

M<sup>me</sup> LaFerrière, la rigueur journalistique commande une explication impartiale et rigoureuse des enjeux de notre société, non ces grotesques clichés... Espérons que la profession de journaliste ne cédera pas la place à celle d'amuseur public.

Dominique Amyot  
Étudiant au cégep François-Xavier-Garneau

#### Le mot clé, c'est l'amour...

C'est en ces termes que le ministre de la Justice, Paul Bégin, a résumé la commission parlementaire concernant l'union civile des homosexuels. Qu'advient-il de notre société si nous commençons à appliquer la justice au nom de l'amour au lieu de la loi du bon sens?

Serait-il convenable qu'au nom de l'amour notre justice puisse accepter les mariages consanguins ou encore les relations incestueuses? À quand donc une commission parlementaire pour défendre les droits de parents et d'enfants qui pratiquent l'inceste, mais dans un cadre d'amour? Serait-il séant que le parlement légifère afin de légitimer, au nom de l'amour, les mariages consanguins? Que penserions-nous d'un juge qui laisserait tomber son code de loi au nom de l'amour? Un tel homme pourrait peut-être passer pour un chic type par certains individus, mais qu'en serait-il de son intégrité morale et judiciaire? Quel en serait aussi du prix à payer au plan social? Que peut-il arriver à une société qui se laisserait guider par les émotions au lieu de la raison?

Il y a des situations dans la vie qui ne devraient jamais être jugées dans le cadre de l'amour au détriment du bon sens. Ne serait-il pas indécent de vider nos pénitenciers et d'offrir à ces pauvres criminels une pension à vie afin de chasser la discrimination dont ils sont victimes ainsi que leurs proches? Une telle façon de faire serait-elle moralement raisonnable? Il semble que la réponse va de soi! Pourquoi donc ce même raisonnement n'a pas été scruté concernant les droits des homosexuels? Il y a certainement des dangers de faire avancer une société avec l'essence des émotions au lieu de celle de la raison. Sommes-nous, en tant que société, dite chrétienne, assez immorale pour accepter un cadre conjugal autre que celui établi par le Créateur? Accepter de converger vers l'union libre, c'est également accepter de tenir le peu qu'il nous reste en tant que société « chrétienne ». Pourquoi donc, en tant que société distincte ne nous distinguons-nous pas par des politiques peut-être impopulaires mais moralement et chrétiennement acceptables?

Roger Madore  
Clermont

# OPINIONS

## Des propos qui m'ont choqué et troublé

Gérard Bouchard, professeur

Département des sciences humaines  
Université du Québec à Chicoutimi

(Lettre à Michel Vastel, LE SOLEIL)

J'ai été troublé et choqué en lisant votre chronique dans LE SOLEIL du lundi 12 février p. A13. Traitant des excès de lobbying auprès du gouvernement québécois, vous vous autorisez à illustrer votre propos en évoquant le rôle que j'ai tenu en tant que directeur de l'Institut interuniversitaire de recherches sur les populations-IREP (je ne vois pas à quel autre institut vous pourriez faire allusion).

Accusant mon frère Lucien, l'ex-premier ministre, d'avoir - à l'instar de René Lévesque! - « fait du trafic d'influence une véritable religion », vous enchaînez en disant : « Et quand un institut de recherche se servait de son frère, Gérard Bouchard, pour négocier une subvention, ce n'était pas tout à fait innocent non plus. Certes, le démographe de l'Université du Québec à Chicoutimi faisait cela gratuitement, mais il n'est pas nécessaire de présenter une facture et d'encaisser un chèque pour tirer un avantage matériel d'une telle situation ».

Vous comprendrez que la gravité de ces propos me force à vous demander des explications. Je me considère com-

res scientifiques. Je ne touchais pas un sou personnellement des subventions octroyées et n'en retirais aucun « avantage matériel ». Après que j'eus quitté la direction de l'IREP en 1998, j'ai continué à travailler à mes projets de recherche (c'est l'une des deux tâches principales de tout universitaire) et à présenter des dossiers de subvention, tout comme je l'ai fait depuis 1972 et comme le font la plupart des chercheurs au Québec et ailleurs. Mais je n'ai effectué aucune espèce de démarche comme lobbyiste pour le compte de l'IREP (ou de tout autre tiers) auprès du gouvernement.

N'importe quel lecteur, en vous lisant, est conduit à soupçonner que j'ai pu faire intervenir directement ou indirectement mon frère, en sa qualité de premier ministre, pour m'attirer des faveurs (ou pour aider l'un de mes proches). Ceci me blesse tout particulièrement. Car la réalité est toute autre. Dès que mon frère est arrivé aux affaires à Québec, nous avons convenu, lui et moi, d'exercer la plus grande vigilance pour éviter toute ambiguïté, ou apparence d'ambiguïté dans l'exécution de nos tâches respectives.

En ce qui me concerne, j'ai veillé à me tenir le plus loin possible de la politique, ce dont plusieurs peuvent témoigner. Je n'ai jamais demandé aucune espèce de faveur au premier ministre et il ne m'en a offert aucune, ni à moi ni à mes proches. C'était une règle sacrée entre nous.

Ce que vous avez écrit entache ma réputation. J'aime à penser que des circonstances très particulières ont dû vous presser et que vos propos ont dépassé votre pensée. Il serait donc indiqué que vous l'écriviez dans une prochaine chronique. Vous souhaitez sans doute comme moi que le présent échange n'ait pas de suite désagréable. Pour cela, il doit se conclure dans le sens de l'honneur et de l'équité. Vous voudrez certainement honorer l'une et l'autre. Respectueusement.

### RÉPONSE

À M. GÉRARD BOUCHARD

Votre lettre me trouble moi aussi, et me peine profondément.

Si j'avais eu les sombres desseins que vous me prêtez, je ne les aurais sans doute pas écrits. LE SOLEIL ne les aurait point publiés.

Toute ma chronique visait à mettre en garde les chasseurs de sorcières. D'abord, le lobbyisme n'a rien de répréhensible en soi. Et dans une société aussi petite que le Québec où tout le monde se connaît, tout le monde se fréquente, et bien des intervenants ont un lien de parenté, les situations de conflit d'intérêts - « apparentes ou réelles », ai-je pris soin de préciser -, se multiplient.

Jamais n'ai-je mis en doute votre honnêteté de citoyen ou votre intégrité de chercheur. Vous avez peut-être trop ramené à votre seule personne un argument de nature générale. La parenté avec votre frère, premier ministre, créait-elle une situation délicate? Bien sûr, puisque vous en avez spontanément discuté avec lui. Prêtait-elle à des observations? Influait-elle des comportements? Je suggère que oui.

Sans que vous en soyez responsable de quelque façon, vous ne pouvez empêcher de hauts fonctionnaires, des responsables d'organismes subventionnaires, toute autre personne en autorité, de faire un tel rapprochement. C'est dans la nature des choses et d'autres avant vous en ont souffert. C'est une situation qui a obligé M<sup>me</sup> Maureen McTeer à renoncer à sa carrière d'avocate pendant que son conjoint, Joe Clark, était ministre de la Justice. Dans une situation encore plus semblable à la vôtre, l'ancien directeur de l'école des HEC, Pierre Laurin, subissait à l'occasion les mêmes embarras lorsque son frère, le regretté Camil Laurin, était ministre responsable des universités.

Vous donnez à mes propos un sens qu'ils n'ont jamais eu lorsque vous me faites dire que vous auriez « pu faire intervenir directement ou indirectement votre frère en sa qualité de premier ministre pour vous attirer des faveurs ». Je connais trop votre frère, justement, pour que cette pensée m'ait seulement effleuré.

Vous dites que mes propos ont entaché votre réputation. Vous m'en voyez désolé. Et je veux corriger l'impression qu'ils auraient pu laisser. Non, monsieur Bouchard, je ne doute pas que vos réussites universitaires soient dues à votre seul talent. Et j'en témoigne bien volontiers.

Michel Vastel



Alors que les grands hôpitaux gèrent actuellement des minicrises tous les jours, est-ce que la carte à puce dans un tel contexte est une nécessité?

## La carte santé, un bien mauvais « timing »

L'OIIQ a de la difficulté à soutenir ce projet, surtout que sa faisabilité est incertaine

Gyslaine Desrosiers

présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

Alors que le personnel du réseau de la santé vit des heures difficiles, que les grands hôpitaux gèrent des minicrises presque quotidiennement, que des projets novateurs pouvant aider à maintenir la qualité des soins manquent de financement et de ressources, voilà que la carte santé à microprocesseur est présentée comme une nécessité pour le réseau. L'OIIQ a de la difficulté à soutenir ce projet, surtout que sa faisabilité est incertaine et que le réseau n'est pas encore arrivé à informatiser les systèmes cliniques.

En fait, tant du point de vue du public que de celui des professionnels de la santé, ce projet a, comme on dit, un bien mauvais timing, sans compter qu'il suscite déjà la controverse avant même d'être né.

Qu'en est-il exactement? En plus de la carte santé à microprocesseur qui remplacerait la carte d'assurance-maladie, l'avant-projet de loi vise à instaurer une carte d'habilitation de l'intervenant, à l'intention des personnes dûment autorisées, et un résumé des renseignements de santé de chaque titulaire de la carte santé. La population connaît-elle vraiment tous les aspects de ce projet?

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) croit que la carte santé est le meilleur moyen de mettre fin aux cas d'utilisation frauduleuse des services. Telle la carte bancaire à bande magnétique, elle permettrait d'identifier et d'authentifier son titulaire, donc de vérifier si cette person-

**La RAMQ croit que la carte santé est le meilleur moyen de mettre fin aux cas d'utilisation frauduleuse**

ne a le droit de recevoir des services assurés. C'est là son but premier, car la carte santé ne contient pas de données cliniques.

Tous conviennent qu'il faut mettre fin aux utilisations abusives des services assurés. Cependant, la carte san-



Le nouveau titulaire de la Santé, le ministre François Legault, n'a pas abandonné l'idée de la carte santé.

est-elle réellement le moyen le plus efficace pour y parvenir? Dans les faits, la mise en place de processus de contrôle va surtout nécessiter des ressources financières, humaines et technologiques importantes dans les points de service.

### RÉSUMÉ DES RENSEIGNEMENTS DE SANTÉ

L'avant-projet de loi précise que tout Québécois pourra décider d'avoir ou non un résumé des renseignements de santé centralisé à la RAMQ. S'il n'en veut pas, il est obligé d'en aviser la RAMQ, sinon son adhésion et l'inscription des renseignements cliniques vont se faire automatiquement. Voilà un point qui risque de susciter beaucoup de réactions de la part de personnes placées devant le fait accompli.

Par contre, si une personne accepte d'avoir un résumé, ce dernier pourrait contenir de l'information sur dix grandes catégories de renseignements à déterminer par règlement gouvernemental. On parle, entre autres, des coordonnées de la personne, des allergies à des médicaments, des vaccins reçus, des diagnostics confirmés, des résultats d'exams ou de l'imagerie médicale, du groupe sanguin, des transfusions reçues et de la médication.

De plus, chaque titulaire de la carte santé pourra décider du contenu de son résumé et le modifier à son gré, par exemple en supprimant ou en omettant des données. Il est clair que le résumé ne contiendra qu'une partie de l'information nécessaire au travail des professionnels de la santé. En quoi est-il pertinent si ces derniers ne peuvent s'y fier et s'ils doivent, de toute façon, référer au dossier complet de l'utilisateur pour prendre une décision clinique éclairée?

Le scénario est aussi complexe en ce qui a trait aux professionnels qui auront accès au résumé. Ils devront d'abord s'abonner auprès de la RAMQ pour obtenir une carte d'habilitation. Cette carte leur donnera le droit d'accéder aux données stockées à la RAMQ. Tout titulaire de la carte santé pourra aussi décider à quels professionnels il autorise l'accès à son résumé. Il pourrait donc accorder un consentement général à certains professionnels, pour que ceux-ci puissent consulter le résumé en tout temps, ou le faire à chaque consultation. Donc, le contenu du résumé n'est ni complet, ni fiable, et les professionnels n'ont même pas la garantie de pouvoir y accéder.

### CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION

L'avant-projet de loi prévoit que la RAMQ va créer un répertoire des intervenants titulaires de la carte d'habilitation, ce qui constitue un précédent pour certains professionnels, dont les infirmières. C'est sans compter la création de mégabases de données centralisées à la RAMQ sur



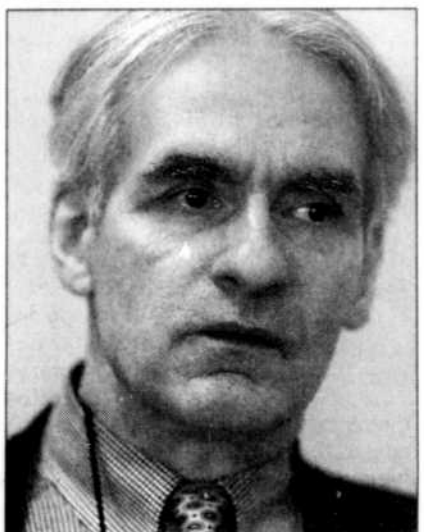
Gyslaine Desrosiers, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers.

les titulaires de la carte santé. La Commission d'accès à l'information (CAI), qui défend l'importance d'assurer la confidentialité et la protection de l'information personnelle, s'en inquiète avec raison.

Il est vrai que l'avant-projet de loi prévoit la mise sur pied d'un comité de surveillance qui veillerait à l'instauration de mécanismes adéquats pour assurer la protection des renseignements personnels inscrits aux résumés des renseignements de santé. Ce comité aura aussi pour tâche de surveiller l'administration et l'utilisation des profils d'accès par les gestionnaires de l'utilisation du réseau. Cependant, ce comité ne saurait être efficace à moins qu'il ne soit investi de réels pouvoirs décisionnels et d'enquête, qu'il comprenne un membre de la CAI, et ait des ressources adéquates pour remplir son mandat.

À la lumière de ce qui précède, on peut questionner la pertinence de poursuivre le projet de carte santé. Le gouvernement, qui a la responsabilité de voir au meilleur usage possible des fonds publics, doit comprendre que l'idée a du mérite, mais qu'elle ne peut pas être une priorité à ce moment-ci.

D'une part, les coûts de développement de la carte santé ne sont pas connus et les retombées économiques dans le secteur des nouvelles technologies, tout comme les bénéfices pour le réseau, sont difficiles à chiffrer. D'autre part, se lancer dans ce projet maintenant risque d'ajouter davantage à la morosité des professionnels du réseau, qui en ont déjà plein les bras avec tous les projets de réorganisation du travail et la gestion du changement qui font partie de leurs défis quotidiens.



Gérard Bouchard, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi

me un honnête citoyen qui, depuis plus de 30 ans, à titre de chercheur et de professeur, a travaillé de son mieux (mon dossier de publications à l'appui), et dans la plus stricte intégrité, au progrès de la science et de notre société. J'estime totalement injuste et tout à fait inacceptable que vous vous permettiez de ternir ainsi ma réputation auprès de mes proches, mes collaborateurs, mes collègues, mes étudiants et mes supérieurs.

Je n'accepte pas non plus que vous vous permettiez des insinuations et des calomnies de nature à compromettre le

**J'ai veillé à me tenir le plus loin possible de la politique**

respect et la crédibilité que je crois m'être acquis au fil des ans auprès de la communauté scientifique et du grand public. Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions scientifiques, il me déplaît fort de penser que les organismes prestigieux qui me les ont octroyés (l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, la Société historique du Canada, l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, la Société Radio-Canada, le gouverneur général du Canada, et d'autres) se prendront peut-être maintenant à douter des mérites qu'ils m'ont reconnus. Par ailleurs, il est bien évident que de nombreuses subventions ont dû m'être octroyées pour que je puisse conduire tous ces travaux (notamment le développement du fichier de population BALSAC) et produire la somme de publications qui m'ont valu la reconnaissance et l'estime de mes pairs.

Contrairement à ce que votre texte donne à entendre, je n'ai jamais fait de lobbying auprès du gouvernement pour le compte d'un tiers, tout en m'assurant des avantages matériels. J'ai été à la tête de l'IREP jusqu'en 1998. En ma qualité de directeur-fondateur de cet institut scientifique qui reposait sur sept universitaires et pilotait une cinquantaine de projets de recherche, l'une de mes principales fonctions, comme il arrive dans tout organisme de ce genre, était de monter et de présenter des projets de recherche auprès d'organismes et de programmes subventionnaires, certains gérés par des agences parapubliques, d'autres par des ministères, mais suivant des crité-

NOTRE PLUS GROS ÉVÈNEMENT DE L'ANNÉE!



2 JOURS SEULEMENT!

SAMEDI LE 2 MARS ET DIMANCHE LE 3 MARS SEULEMENT!

Fatigués de l'hiver? Venez chez Léon ce week-end car nous avons réchauffé l'atmosphère avec des offres sensationnelles dans tous les rayons, un bon-rabais de 25\$ pour épargner davantage, d'incroyables modes de financement et beaucoup plus encore! De formidables prix à gagner: des ensembles de salon, des téléviseurs à écran plat et des lecteurs DVD! Oui, nous nous sommes surpassés pour le LUAU de cette année! Alors, amenez toute la famille et participez à la fête! P.S.: jupes LUAU facultatives!

DU JAMAIS VU!

SUR PRÉSENTATION DE VOTRE CARTE - CLIENT PRÉFÉRÉ LÉON OU VOTRE CARTE VISA DESJARDINS

VOUS N'AUREZ ABSOLUMENT RIEN À PAYER!

PAS MÊME LES TAXES POUR 14 MOIS!

PAS D'INTÉRÊT ET PAS D'ACHAT MINIMUM!

ABSOLUMENT AUCUN ACOMPTE! PAS MÊME LES TAXES! PAS D'INTÉRÊT! ET AUCUN PAIEMENT MENSUEL JUSQU'EN MAI 2003!

PLUS! DES ACHATS BRÛLANTS! dans chaque rayon!



TV 43" COMPATIBILITÉ TVHD  
• Fournit une grande image en occupant peu d'espace  
• Protecteur d'écran intégré  
• Défilement progressif pour une image sans oscillations.  
SEULEMENT 2899\$ ÉPARGNEZ 300\$



CANAPÉ CONTEMPORAIN ET DÉCONTRACTÉ!  
Canapé à dossier fait de coussins amovibles dans un tissu coton brossé couleur bleu avec coussins assortis.

ACHAT BRÛLANT!



SEULEMENT 699\$

• 2 tablette en porte-à-faux pleine largeur  
• Système exclusif de réfrigération dans la contre-porte  
• 2 bacs à dessus en verre et 3 casiers fixes dans la contre-porte



RÉFRIGÉRATEUR 18 CU. FT.

POUR VOUS, TOUT ARTICLE EN MAGASIN EST EN VENTE. PROFITEZ DE NOS PRIX SPÉCIAUX ET DE CE...



RABAIS INSTANTANÉ DE

25\$

†APPLICABLE SUR UN ACHAT DE 500\$ OU PLUS (excluant les taxes).

Limite d'un coupon par client. On doit présenter ce bon pour obtenir le rabais. Non remboursable en argent. Valable jusqu'au 31 Mars 2002.



TV À ÉCRAN PLAT ZENITH 27" VALEUR AU DÉTAIL DE 849\$ (AUCUN ACHAT REQUIS)



UN ENSEMBLE DE SALON EN CUIR ITALIEN! COMPREND FAUTEUIL ET CANAPÉ PALLISER, TABLE À CAFÉ MAZIN ET 2 TABLES DE BOUT AINSI QUE 2 LAMPES ASHLOR D'UNE VALEUR DE 3300\$! (AUCUN ACHAT REQUIS)

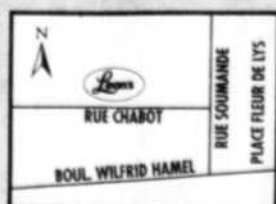


1 DE 5 LECTEURS DVD ZENITH VALEUR AU DÉTAIL 199\$ (AUCUN ACHAT REQUIS)



LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

**VANIER**  
100, rue Chabot,  
à proximité des Halles Fleur de Lys  
(418) 683-9600



**STE-FOY**  
Place de la Cité  
2600, boul. Laurier  
(418) 657-6902



HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

\*S.A.C. Le solde de l'achat incluant toutes les taxes applicables est dû en mai 2003. Dans le cas d'un mode de paiement financier, un relevé de compte sera émis à l'acheteur après la livraison de l'achat et 30 jours avant que le solde ne soit dû; dans le cas d'un mode de paiement VISA Desjardins, un relevé de compte manuel sera émis. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. \*\*Les chances de gagner un lecteur DVD/CD dépendent du nombre de bulletins de participation reçus dans chaque magasin; les chances de gagner l'ensemble de salon en cuir ou TV 27" dépendent du total de bulletins de participation reçus dans tous les magasins participants. Les employés de Léon et les membres de leur famille immédiate ne sont pas éligibles. Le gagnant doit être âgé de 16 ans et plus. Un acompte de 5% pour cent est requis pour les commandes spéciales.